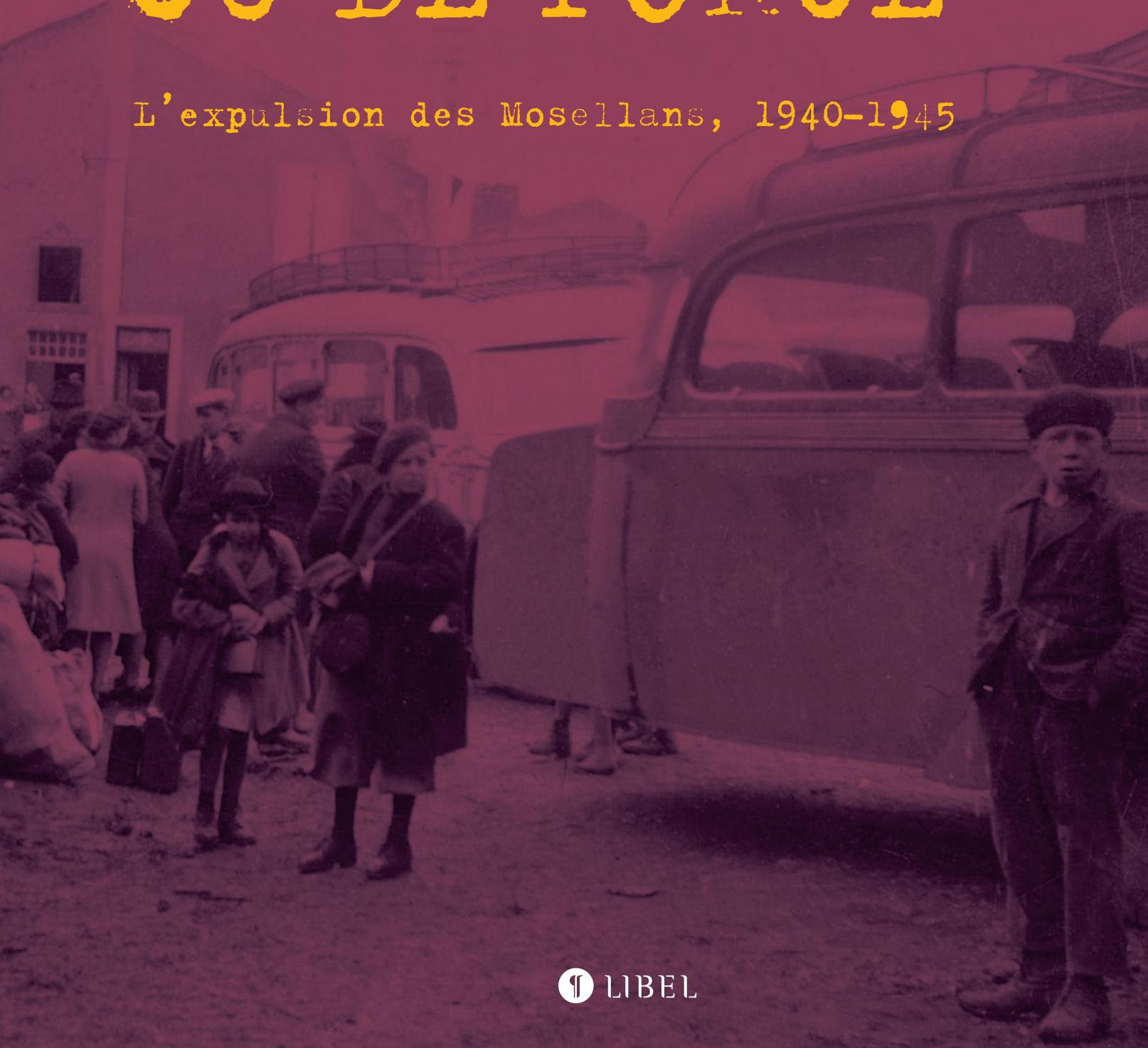


# DE GRÉ OU DE FORCE

L'expulsion des Mosellans, 1940-1945



L'épreuve  
de l'expulsion  
succéda  
à l'aventure  
de l'évacuation

---

# Préface

---

En Moselle, à partir de l'été 1940, l'épreuve de l'expulsion succéda à l'aventure de l'évacuation des cantons frontaliers de septembre 1939 et de mai 1940.

Les expulsés furent moins nombreux que les évacués, dont nous avons rappelé l'exil intérieur l'année dernière. Ils quittèrent principalement la partie méridionale de notre département et non sa frontière nord. Surtout ils n'abandonnèrent pas leurs foyers dans les mêmes conditions que les évacués. Ceux-ci avaient été invités par leurs propres autorités à partir pour se mettre à l'abri de bombardements meurtriers. Les expulsés furent chassés par un occupant revanchard.

Les nazis, animés par une doctrine haineuse, voulaient se débarrasser de ceux qui ne pouvaient trouver leur place dans le nouvel ordre des choses ; parmi ces réprouvés, on compta plusieurs dizaines de milliers de Mosellans, pour la plupart francophones. Critère médiocre de sélection destiné à masquer une opération de spoliation et à accompagner une rectification de frontières contraire au droit des gens.

Nos compatriotes des arrondissements de Château-Salins et de Metz furent les plus concernés par ce bannissement, mais on partit de toute la Moselle, de gré ou de force : si ce n'était la France de Vichy, ce serait

la Pologne. Aujourd'hui encore, 65 ans après le retour des derniers expulsés, qui ne connaît l'un d'entre eux dans sa famille ou dans son proche voisinage ? Qui n'a pas entendu l'un ou l'autre évoquer ses quatre ou cinq ans de séjour dans cette France du Midi dont il ignorerait tout, une semaine seulement avant d'y trouver un logis de fortune ?

Le Conseil général de la Moselle a voulu que cet épisode cruel de l'histoire du Département ne soit pas oublié. A cette fin, un partenariat a été proposé à l'Association pour la conservation de la mémoire de la Moselle de 1939 à 1945 (ASCOMEMO). L'exposition a bénéficié des collections de l'association et des connaissances de son président. Le livre qu'il m'est agréable de préfacer rassemble ainsi les contributions du président d'ASCOMEMO et des collaborateurs du service départemental d'archives.

Au sein du chapitre complexe de l'histoire de la Moselle de 1940 à 1945, le moment des expulsions méritait qu'on lui consacre un temps d'étude et de réflexion. Ce sera peut-être la dernière occasion de rencontre entre le témoignage et l'écriture historique : sachons la saisir.

*Le Président du Conseil général  
de la Moselle*

# *Zeinaus*



# 1

---

## Introduction

---

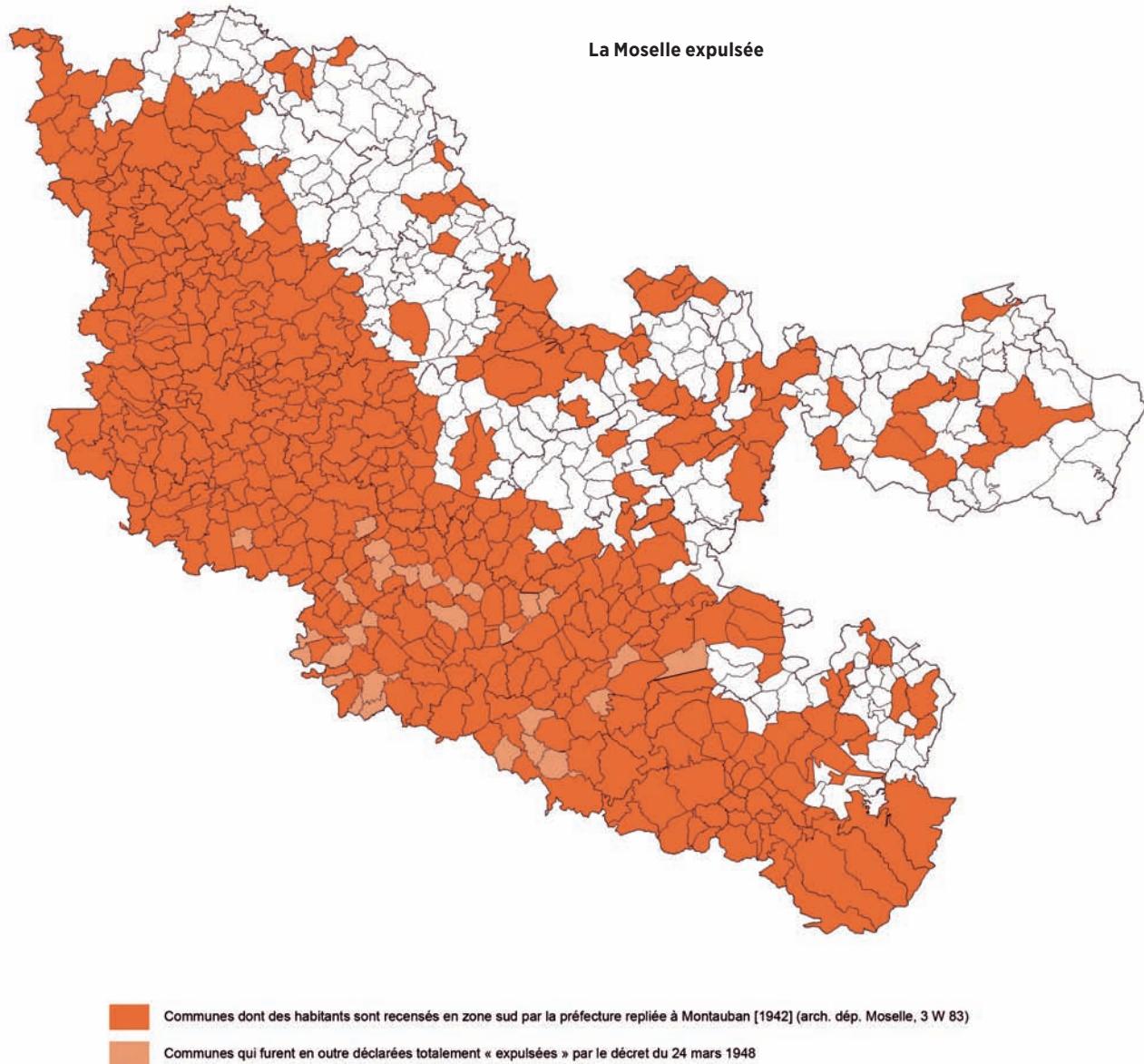
L'effondrement militaire, politique et moral de la France en juin 1940 eut des conséquences de long, de moyen et de court terme. L'expulsion des Mosellans et des Alsaciens par l'occupant allemand à partir de l'été 1940 fait partie de celles qui s'inscrivent dans le moyen, voire court, terme, mais cette expulsion aurait dû prendre rang parmi les suites définitives de l'armistice du 22 juin 1940.



**Arch. dép. Moselle, 17 Fi 430.**

*Hinaus mit dem welschen*

*Plunder !* « Dehors, le fatras français ! »), affiche destinée à un public plutôt alsacien (la silhouette de la cathédrale de Strasbourg, mentions d'Hansi et des Oberlés), mais prenant en compte tous les symboles de la présence française en Alsace-Moselle, balayés par la vague de germanisation.



**E**n effet, l'annexion de fait des trois départements de l'Est ordonnée par Hitler et exécutée par des délégués zélés et efficaces dès les premières semaines de l'été 1940 ne pouvait se concevoir sans l'application de mesures autoritaires d'assimilation à une « communauté du peuple allemand » (*Deutsche Volksgemeinschaft* ou *DVG*). L'élimination des habitants inassimilables s'imposait, parce qu'il fallait aller très vite : la « reconquête » de la Lorraine « allemande » devait être acquise en dix ans.

**D**'août à octobre 1940, le retour des populations évacuées de la zone frontalière avait créé l'occasion d'une expérience de ségrégation en grandeur réelle pour les nazis : ils avaient refoulé ceux dont ils ne voulaient pas au nom des théories racistes, eugéniques et nationalistes du régime. Simultanément, ils font partir plusieurs milliers d'habitants vers « la France », plus précisément vers la zone non occupée. Puis, en une décennie du mois de novembre 1940, ce sont 66 trains qui partent pour Lyon avec environ 57 000 passagers auxquels un choix simple a été offert : la France de Vichy ou l'Europe orientale allemande. Les départs contraints ou volontaires continuèrent en 1941 et 1942 et ne cessèrent qu'au cours de l'année 1943. Les contours de la Moselle expulsée sont cartographiables et aisément repérables sur une carte.

**M.** Philippe Wilmouth a publié en 2003 le livre de référence sur le sujet, *50 kilos de bagages. 2000 francs. Mémorial des expulsés mosellans en 1940-45*. Edité en 2003 à Hagondange par l'association pour la conservation de la mémoire de la Moselle en 1939-1945 (ASCOMEMO 39-45), il n'est plus disponible en librairie. Ses premiers chapitres sont donc réédités ici. Toutefois, pour documenter l'exposition sur les expulsions présentée par le Conseil général à partir de novembre 2010, une enquête a été menée dans certains départements de la France méridionale, celle qui accueillit pendant cinq ans les expulsés. Il a paru intéressant d'associer cette documentation « de l'intérieur » avec celle, plus mosellane et allemande, qui a été prioritairement utilisée par Philippe Wilmouth. La vision que les Mosellans eurent de leur pénible aventure n'est pas exclusive du point de vue des hôtes du Midi, qui n'avaient pas demandé d'accueillir ces « compatriotes malheureux », comme la parole officielle les nommait alors.

**L**es historiens des départements d'accueil se sont rarement intéressés aux Alsaciens-Lorrains expulsés. L'amalgame avec les autres réfugiés était aisément fait et l'intérêt de l'historiographie locale était plus porté vers la vie des autochtones pendant les années noires. Les ressources des archives publiques des départements de la zone Sud sont pourtant très riches sur le sujet. Ce petit livre essaiera d'en convaincre ses lecteurs.

# Auskun

# the u. M. o.

**Year**



**Poste frontière entre Ste Marie aux Chênes et St Ail**  
**(1940 - 1944)**

# 2

---

## « Raus ! » avec 50 kilos de bagages et 2 000 francs<sup>1</sup>

---

### LE CONTEXTE POLITIQUE ET MILITAIRE

17 juin 1940. Alors que le chef du gouvernement français, le maréchal Pétain, appelle « les Français à cesser le combat », le colonel Walter Hossfeld, commandant le 379<sup>e</sup> IR, fait flotter le drapeau nazi au balcon de la mairie de Metz.

...

←  
[1] Ascomémo (Hagondange),  
coll. Bucheit.  
Poste frontière entre Sainte-  
Marie-aux-Chênes en Moselle  
annexée et Saint-Ail en  
Meurthe-et-Moselle occupée.

1 « Dehors » avec ce qui était théoriquement autorisé d'emmener par les autorités allemandes pour les adultes expulsés. « 50 kilos de bagages et 2 000 francs » est devenu une chanson en-titonnée sur l'air de Cadet Rousselle. En 2003, l'auteur du présent article a publié *50 kilos de bagages et 2000 francs. Mémorial des expulsés mosellans en 1940-45*, ouvrage épuisé depuis plusieurs années. Il propose ici, en version resserrée et remaniée légèrement, les p. 15 à 78 de cet ouvrage qui ne peut plus être acquis qu'en librairie d'occasion. En 2010, il a édité en partie le cahier photos de *50 kilos de bagages...* dans *Les expulsés mosellans* (Saint-Cyr-sur-Loire, éd. A. Sutton) ainsi que *Des Mosellans dans l'enfer d'Oradour-sur-Glane*. Il anime depuis 1989 l'association pour la conservation de la mémoire de la Moselle en 1939-45 (Ascomémo), installée depuis 1997 à Hagondange dans l'espace-mémoire de la rue du Docteur-Viville, ouvert au public tous les mercredis matin.

...

**L**e 6 juillet, le *Polizei-Bataillon 122* prend position le long de l'ancienne frontière douanière de 1871 à Audun-le-Tiche, Moyeuvre-Grande, Novéant, Avricourt... Le 7 août, un fidèle de Hitler, Joseph Bürckel, ancien Gauleiter de Vienne, est nommé *Chef der Zivilverwaltung in Lothringen* (chef de l'administration civile en Moselle) et Gauleiter de Sarre-Palatinat. Le 30 novembre, la Moselle est rattachée à la Sarre et au Palatinat pour constituer le *Gau Westmark* (« Marche de l'Ouest »). La Moselle est annexée. Elle l'est de fait puisqu'aucun traité n'entérine cette situation [1].

**L**e 25 septembre 1940, Bürckel reçoit d'Hitler l'ordre de germaniser la Moselle dans un délai de dix ans. Les Allemands veulent effacer toute « *présence française pendant les vingt années de séparation de la Lorraine avec l'Allemagne* »<sup>2</sup>. La germanisation est immédiate, systématique et brutale. Dès septembre 1940 en pratique, et par l'ordonnance du 27 février 1941, les noms des communes sont germanisés. Thionville redevient *Diedenhofen*, Château-Salins, *Salzburgen*. Dès l'été 1940, les noms des rues, des commerces, les prénoms parfois même les patronymes sont changés à la mode teutonne. Les rues principales sont généralement baptisées *Adolf Hitler Strasse*. Les statues à la gloire de héros français sont démontées. Les monuments aux morts sont dévoyés pour la cause du *Vaterland*. Le 14 août 1940, les timbres français sont remplacés par un timbre allemand type Hindenburg surchargé *Lothringen*. Le 17 octobre 1940, les associations sont dissoutes. La presse française ne reparaît plus. La *Metzer Zeitung*, la *Deutsche Front*, puis la *NSZ Westmark* sont les seuls journaux locaux autorisés. La langue française est proscrite. L'allemand devient langue officielle par ordonnance du 24 juillet 1940. Tout le système scolaire mosellan est désormais calqué sur le modèle allemand.

**P**arallèlement à ces gestes destructeurs, Bürckel doit construire une Moselle allemande. Les prisonniers de guerre alsaciens-mosellans sont libérés à partir du 15 juillet 1940. Reconnus d'office *Volks-deutsche* (membres de la communauté allemande), les Mosellans doivent s'inscrire dans une organisation créée pour eux dès août 1940 : la *Deutsche Volks-gemeinschaft* (DVG, Communauté du peuple allemand).

## La germanisation est immédiate, systématique et brutale

**A**l'automne 1940, la germanisation de la plaine est quasiment terminée et celle de la langue bien amorcée malgré certaines résistances.

**M**ais Hitler indique : « *Ce qui dans l'histoire a été mutilement germanisé, c'est le sol que nos ancêtres ont acquis par l'épée et colonisé avec des paysans allemands... La germanisation ne peut s'opérer que sur le sol et jamais sur les hommes... En ce qui concerne l'Alsace et la Lorraine, si nous voulons refaire de ces provinces des terres authentiquement allemandes, il faudra en chasser tous ceux qui n'accepteront pas spontanément d'être des Allemands. Le Gauleiter Bürckel a déjà pris des mesures rigoureuses dans ce sens* »<sup>3</sup>, car « (...) nous, nationaux-socialistes, déclare le Gauleiter Bürckel, nous estimons qu'il est impossible à un blanc de devenir nègre à son gré. Impossible aussi au sang allemand de changer de nature par un simple acte de volonté. Ce n'est pas la volonté humaine, mais celle du créateur qui a rassemblé les éléments qui vont ensemble. Dieu a conféré à chaque race des caractéristiques et un sang déterminés »<sup>4</sup>.

**D**ès le XVIII<sup>e</sup> siècle, des philosophes allemands énoncent la théorie du *Volk*, le peuple-nation, qui comprend tous les hommes du même sang quels que soient leur nationalité, leurs opinions ou leur habitat. Le mouvement pangermanique se bâtit sur cette idée que l'Etat modèle est celui qui embrasse tous les individus de sang allemand et qui veille à ce qu'il ne s'en perde plus par métissages. Cette pensée est reprise après la Première Guerre mondiale par Alfred Rosenberg dans son *Mythe du XX<sup>e</sup> siècle* (1930) et devient doctrine d'Etat avec l'avènement d'Hitler au pouvoir. Pour créer l'empire germanique, il faut donc rassembler le sang germanique et par conséquent livrer bataille pour conquérir tous les territoires où se trouverait du sang allemand. De sorte que l'Allemagne est amenée à conquérir des terres peuplées de non Allemands.

3 Adolf Hitler, *Libres propos sur la guerre et sur la paix...*, Paris, 1954, t. 2, p. 109 et Adolf Hitler, *Mein Kampf*, cité par Eugène Schaeffer, *L'Alsace et la Lorraine 1940-1945, leur annexion en droit et en fait*, Paris, 1953, p. 99.

4 *NSZ Westmark*, 30 août 1942 (discours du 29 août 1942 à l'hôtel des mines à Metz).

2 Arch. d'Ascomémo (Hagondange) [désormais : Ascomémo], rapport d'Andreas Badar, maire d'Hagondange, juin 1944.

**L**es Allemands rappellent aussi le fait que « *cent cinquante mille habitants durent en 1918 quitter leur pays sur le désir de la France... Un très grand nombre arrachés à leur famille durent prendre le chemin inconnu vers un avenir incertain. Tous durent quitter le pays sans pouvoir emporter la moindre partie des choses qui leur appartenaient légitimement et qu'ils avaient acquises par leur travail. Ils étaient évacués ou chassés d'un pays allemand parce qu'ils étaient allemands et aimait leur pays, parce qu'ils étaient de mentalité allemande et confessait leur appartenance au germanisme. Ils étaient chassés comme Allemands d'un pays allemand car ils étaient un obstacle pour l'armée française et la domination étrangère* »<sup>5</sup>. Alors, en 1940, cherchent-ils à se venger ? Le Gauleiter d'Alsace, Robert Wagner, s'en défend : « *Si tu dois quitter maintenant ce pays ce n'est pas une vengeance mesquine de l'Allemagne. Ce pays est allemand depuis son origine. Tu es un étranger dans ce pays. Enfin, ce pays doit revenir à ses habitants allemands. L'ordre et la sécurité exigent une séparation entière entre les Allemands et leurs ennemis. En 1918, les Allemands durent quitter l'Alsace [et la Moselle, peut-on ajouter] allemande. En 1940, les étrangers et les ennemis des Allemands quittent l'Alsace [et la Moselle] allemande* »<sup>6</sup>. Un journaliste de *La Gazette de Lausanne* écrit que, vingt-deux ans après la guerre de 1914-1918, « *un petit instituteur turbulent de la Sarre, indiscipliné, mais tonitruant [Bürckel] a trouvé un moyen pour corriger les erreurs d'attribution de territoire qu'il fait remonter au grand cardinal de Richelieu. C'est ce qu'il appelle déchirer le testament politique de cet homme d'Etat de la plus grande classe. Sol allemand, population française. Pour rendre le tout homogène, il suffisait d'après lui de transplanter ou d'empêcher le retour de plusieurs dizaines de milliers d'habitants après quoi il se targue d'avancer et de prétendre que la partie de Lorraine de la Moselle a toujours été allemande* »<sup>7</sup>. Les Gauleiter sont cohérents avec une idéologie fondée sur le *Vollblut*, la pureté du sang allemand, car c'est « *une grâce et un honneur d'être allemand* » déclare encore Bürckel.

Bürckel va donc opérer une véritable « épuration » fondée sur la loi du sang et sur l'adhésion potentielle ou non à l'idéologie des nouveaux maîtres en Moselle annexée. En quelques mois, un cinquième de la population mosellane est chassé du département. « *Pour opérer une séparation des Français et Allemands qui ait la clarté du cristal* » dira le Gauleiter<sup>8</sup>. Cela commence dès juillet 1940.

#### 17 JUILLET 1940 :

#### 3 JOURS POUR QUITTER LE DÉPARTEMENT

**E**n juillet 1940, les Allemands chassent du département 1131 Mosellans, essentiellement de l'arrondissement de Thionville-Ouest<sup>9</sup>. Il existe peu d'informations sur cette première vague d'expulsions ordonnée par une administration civile provisoire. Elle est orchestrée par la police en uniforme.

**D'**abord, les Allemands s'attaquent aux symboles de la résistance française de la première annexion, entre 1871 et 1918. Le directeur des usines de Dillingen (Sarre) déclare qu'« *il ne faut pas oublier... que la firme de Wendel a été au cours des 48 ans de présence allemande en Alsace-Lorraine un foyer solide qui a maintenu une tradition française* »<sup>10</sup>. Aussi, lorsque Maurice et Humbert de Wendel arrivent à Hayange le 11 juillet 1940, la Kommandantur les consigne au château. Le lendemain, Hermann Röchling, directeur de la Röchlin'schen Eisenund Stahlwerke à Völklingen (Sarre), expulsé de Moselle par les Français en 1919, se présente devant les maîtres de forges. Il leur notifie la prise de possession des usines et leur interdit l'entrée aux établissements. Il leur donne 48 heures pour vider les lieux et les somme de ne jamais revenir. Le dimanche 14 juillet, Maurice et Humbert de Wendel quittent Hayange<sup>11</sup>.

5 Arch. Bourrat, tract du 14 juillet 1940 du Gauleiter d'Alsace, Robert Wagner, cité par Henri Chavet dans son rapport *Le vrai visage de l'Allemagne*, décembre 1940.

6 Ibid.

7 Cité par Henri Chavet (cf. note 5).

8 NSZ Westmark, 31 août 1942, discours de Bürckel à Metz le 29 août 1942.

9 Rapport de 1943 cité par Dieter Wolfanger, *Nazification de la Lorraine mosellane 1940-44*, Sarreguemines, 1982, p. 127.

10 Arch. dép. Moselle, 1 W 3, rapport de Wilhelm Witte, 2 juillet 1940.

11 René Sébillot, *La Maison de Wendel de 1704 à nos jours*, Paris, 1958, p. 354.

**D**e même, pour marquer le nouvel ordre territorial qui nie désormais l'autorité française sur «*leurs terres retrouvées*», les Allemands opèrent l'expulsion de la plus haute autorité de l'Etat français dans le département. Interné par les Allemands depuis le 18 juin 1940, Charles Bourrat, préfet de la Moselle, est expulsé de Metz le 8 août. Bourrat est reconduit à la frontière à Ars-sur-Moselle, sous escorte militaire, avec obligation de n'emporter que 200 F. Il quitte la préfecture avec son collaborateur Albert Durocher, sous-préfet de Thionville. Ils sont prévenus de leur expulsion la veille par le Dr Rech, *Landrat d'Ottweiller* (Sarre), faisant fonction de préfet en Moselle pour le compte du Reich depuis le 25 juin. Cinq jours plus tard, la *Metzer Zeitung* indique en sixième page que «*le dernier préfet de la Moselle a franchi la frontière*». C'en est fini de la représentation de l'Etat français en Moselle<sup>12</sup>.

**M**ais l'Etat nazi ne s'arrête pas là. Lui qui a fait de l'antisémitisme un de ses fondements ne peut tolérer la présence de Juifs sur ses terres. Le 7 juillet 1940, les biens juifs sont recensés. Le 13 juillet, des familles israélites de la région de Sarrebourg reçoivent des avis individuels émanant du *Landkommissar* sous couvert du commissariat de police. Ils stipulent qu'elles doivent quitter la Moselle dans les 24 heures et qu'elles ne peuvent emporter que 700 F<sup>13</sup>. Quatre jours plus tard, le 17 juillet, un avis bilingue est placardé dans le *Landrat* de Diedenhofen-West (Thionville-Ouest)<sup>14</sup>:

#### «AVIS

*Par ordre du Landkommissar tous les Juifs - Français de l'intérieur - Asiatiques - Africains doivent quitter la Lorraine dans trois jours en direction de la France, après ce temps la contrainte sera exercée. Peuvent être emportés bagages à main et 400 francs. A partir du 20 juillet 1940 à midi, il ne pourra plus être emporté que 10 kg de bagages. A l'ancienne frontière de 1870-1918, un contrôle sera établi afin de constater si les instructions sont observées.»*

12 Charles Bourrat, «De Metz à Montauban. 1940-1944», dans *Moselle et Mosellans dans la Deuxième Guerre mondiale*, Metz, 1983, p. 73-75 et *L'agonie de Metz*, Metz, 1947, p. 30-31. *Metzer Zeitung*, 13 août 1940.

13 Henri Amouroux, *La vie des Français sous l'occupation*, Poitiers, 1991, p. 77, et avis publié dans *Annexion 1940-45, témoignages du Pays de Sarrebourg*, Sarrebourg, 1993, p. 40.

14 Arch. comm. Moyeuvre-Grande, Hayange et Vitry, avis du 17 juillet 1940.



[2] Ascomémo (Hagondange), coll. Munsch.

Juillet 1940, château de Crépy à Peltre. Faction du *Polizei-Bataillon 63*. Souvent les témoins confondent ces policiers en uniforme avec des SS parce qu'ils sont coiffés d'un casque noir orné d'une croix gammée.

**C**ombien de Juifs partent de Moselle en juillet 1940? Aucune statistique n'est connue. A l'arrivée des Allemands, la plupart des 8 606 Israélites recensés en 1936 a déjà quitté le département. Les 1 131 personnes expulsées en juillet 1940 ne sont pas toutes israélites. Cependant, on sait que sur les 470 personnes expulsées par le *Polizei-Bataillon 63*, 290 sont juives, soit 62%<sup>15</sup>. Ils constituent donc l'essentiel de cette première charrette.

**P**ar ailleurs, conformément à la loi du sang, sont également visés par cette première mesure «les Français de l'intérieur», définis comme ceux «*nés en France ou en Alsace-Lorraine (sous-entendu Moselle), de parents français et utilisant la langue française comme langue maternelle*»<sup>16</sup>. Née de parents originaires de Meurthe-et-Moselle, Andrée François raconte qu'«*institutrice à Froidcul, je devais dans un délai de trois jours quitter la Moselle, puisque je me réclamais comme Française. Je m'installais à quelques kilomètres de là, à Joeuf, chez mes parents*»<sup>17</sup>.

15 Bundesarchiv (Berlin), R 70/36, rapports du *Polizei-Bataillon 63* du 19 juillet 1940 et du 14 août 1940.

16 Pierre Bockel, *Alsace et Lorraine, terres françaises*, Strasbourg, 1945, p. 26.

17 Pierre François, *Andrée François et sa mère*, Pont-à-Mousson, 1991, p. 5.

La décision d'opérer  
cette première vague  
d'expulsions émane  
d'une instance  
administrative civile  
et non politique ou  
militaire

**L**a décision d'opérer cette première vague d'expulsions émane d'une instance administrative civile et non politique ou militaire. Elle est mise en application par les unités de policiers en uniforme. Ainsi, 60 hommes du *Polizei-Bataillon 63* installé à Peltre sont chargés de l'expulsion de 180 « *National Franzosen* » et 290 « *Juden* »<sup>18</sup> [2].

**Q**uand on ne part pas dans les délais, la force est utilisée. « *Le 21 juillet, raconte Nathan Lévy de Maizières-lès-Metz, les Allemands sont venus nous presser de préparer une valise et de les suivre à la mairie. De là, ils nous firent monter, mon père, ma mère, ma sœur et moi dans une grosse voiture qui nous a conduits à Briey. Arrivés à la frontière, les Allemands nous ont fait descendre en nous disant avec sarcasme : - Et maintenant, débrouillez-vous avec les Français ! Négociant en bestiaux, mon père avait dû laisser sur place tous nos biens et nos bêtes. Nous nous sommes réfugiés chez une tante qui exploitait une ferme à Nomeny [Meurthe-et-Moselle]* »<sup>19</sup>.

**L**e 18 juillet, M. Noël, délégué général du gouvernement français, proteste à Paris auprès du général Streccius, chef de l'administration militaire allemande dans les territoires occupés<sup>20</sup>. Les autorités allemandes restent sourdes à ces invectives.

18 Bundesarchiv (Berlin), R 70/36, rapports du *Polizei-Bataillon 63*.

19 Témoignage de Nathan Lévy cité par Jean-Claude Jacoby, *Le tourbillon : Maizières-lès-Metz et le Maiziérois dans la Seconde Guerre mondiale*, Maizières-lès-Metz, 1991, p. 124.

20 Louis Noguères, *Le véritable procès du Maréchal Pétain*, Paris, 1955, p. 175.

## 16 AOÛT AU 18 SEPTEMBRE: « DEHORS, LES INDÉSIRABLES ! »

**D**ès le 15 juin 1940, dans un long mémorandum adressé au Führer, Bürckel indique la nécessité « *d'éliminer fortement des éléments de race et de sang purement français* »<sup>21</sup>. Aussi, dès juillet, la population est recensée. Les indésirables sont listés selon des critères bien définis<sup>22</sup>:

« *Détermination des indésirables (...)*

*Il y a lieu de me faire parvenir un état des catégories des personnes suivantes :*

- a) les Juifs...*
- b) les Français de l'intérieur*
- c) les Alsaciens francophiles, c'est-à-dire celui qui se reconnaît comme Français politiquement ou culturellement ou qui montre clairement par son attitude qu'il fait obstacle au développement de l'idée allemande en Alsace ou pourrait y faire obstacle à l'avenir. En tout cas doit être considéré comme Alsacien francophile :*
  - 1. celui qui a activement collaboré aux travaux du Souvenir français et de la Renaissance française,*
  - 2. celui qui a été membre de l'Action française et des Jeunesses patriotes,*
  - 3. celui qui a déserté l'armée allemande de 1914 à 1918 pour s'engager dans l'armée française et non tous ceux qui ont servi dans l'armée française car beaucoup d'Alsaciens habitant la France avant 1914 ont été contraints par la force de s'engager,*
  - 4. celui qui a combattu et poursuivi les Alsaciens en raison de leur attachement à l'Allemagne (concernant notamment les anciens fonctionnaires et journalistes),*
  - 5. celui qui a fait de la propagande française par profession (situation dans la propagande française, radio, situation dirigeante dans la presse anti-allemande),*
- d) les anciens combattants de l'Espagne rouge...*
- e) les romanichels...*
- f) les personnes de race étrangère, c'est-à-dire les personnes d'Afrique, d'Asie, d'Australie n'exerçant pas une situation stable, notamment les Chinois.*
- g) les condamnés de droit commun...*
- h) les éléments antisociaux... »*

21 Jules Anneser, *Vautours sur la Lorraine*, Metz, 1948, p. 59.

22 Pierre Bockel, ouvr. cit., p. 26-28, texte signé par le *Kreisleiter* de Thann (Haut-Rhin). Les mêmes prescriptions valent en Moselle.

**A**partir du 26 juillet, les Allemands s'intéressent donc aux membres de l'association des Malgré-Nous qui défendent leurs droits d'incorporés de force dans l'armée allemande sans en tirer gloire, aux membres du Souvenir français, de l'association des internés de 1914-18, de celle des engagés volontaires dans l'armée française de 1914-18, à certains communistes et cégétistes, à des membres de la police d'Etat, à des conseillers municipaux, aux enseignants qui refusent d'aller faire un stage en Sarre ou dans le Palatinat, aux agents du contre-espionnage, aux condamnés criminels, aux tziganes, romanichels et autres « raciaux »...

**T**ous les historiens s'accordent à dire que les listes de patriotes ont été dressées à partir du *Livre d'or du Souvenir français* de Jean-Pierre Jean complétées avec le fichier de l'association des Malgré-Nous et de différentes sociétés patriotiques. D'autres fichiers sont trouvés dans les administrations sous-préfectorales qui n'ont pas eu le temps de les évacuer et dans les archives des mairies, notamment les fichiers domiciliaires. A Sarreguemines et à Château-Salins, la Gestapo découvre des listes d'engagés volontaires et de communistes arrêtés par les Français en octobre 1939. Enfin, des listes sont dressées à partir de nombreuses dénonciations. Des renseignements sont également donnés par les services secrets allemands, l'*Abwehr* et le *Sicherheitsdienst*. Ces listes sont incomplètes ou erronées. Par exemple, le 17 septembre, des policiers se présentent au domicile messin de Robert Schuman, député, ancien sous-scrétaire d'Etat aux réfugiés. Il est pourtant interné depuis le 14 septembre 1940 à la prison Maurice-Barrès à Metz. Les autorités allemandes recherchent parfois des personnalités décédées. Un habitant de Lorry-Mardigny renvoie la Gestapo au cimetière pour arrêter le chanoine Charles Ritz, directeur du *Lorrain*, décédé depuis le 20 janvier 1939<sup>23</sup>.

**A** lors quand le 6 août 1940, Bürckel reçoit l'ordre d'Hitler par l'intermédiaire du *Reichsleiter* Martin Bormann de « *charger immédiatement dans un camion et d'expulser en France via la frontière occidentale toute personne se faisant remarquer par son francophilisme ou plus simplement par son opposition à l'occupation allemande et aux mesures prises par le Reich* », les listes d'indésirables sont prêtes. Il n'y a plus qu'à organiser l'opération. Le 13 août, Bürckel écrit à Bormann : « ... *Actuellement, je fais expulser dans la plus large mesure des Français et des sympathisants français* »<sup>24</sup>. Il annonce une opération qui ne débute en réalité que le 16 août, après la manifestation place Saint-Jacques à Metz.

**E**n effet, le 15 août 1940, une foule considérable, digne et muette s'amasse sur cette place en présence de l'évêque, M<sup>gr</sup> Heintz. La statue de la Sainte Vierge est magistralement fleurie de telle sorte que le parterre prend les couleurs de la France : bleu-blanc-rouge. Le lendemain, la *Metzer Zeitung* publie une photo de la manifestation avec les commentaires suivants : « ... *La population a voulu exprimer avec évidence les sentiments de reconnaissance pour le sort relativement heureux qu'a connu notre ville au cours de cette guerre... Ses habitants peuvent sous la protection du Reich allemand envisager un avenir riche en progrès et paisible. L'hommage rendu hier sur la place Saint-Jacques avait sans aucun doute pris naissance dans cette situation satisfaisante comme une preuve vivante d'un sentiment de reconnaissance et de plein espoir* »<sup>25</sup>. En réalité, « *la fête de l'Assomption du 15 août 1940 a conforté une partie de la population dans son anti-germanisme* », souligne un rapport du chef de la *Schutzpolizei* de Metz<sup>26</sup>.

**I**l le 16 août, Monseigneur Heintz est expulsé. « *Il était environ 6 h 30 du matin... Une personne à mon service frappa à l'une des portes de ma chambre et m'avertit que de nombreux policiers allemands venaient de faire irruption dans la cour de la maison épiscopale... Je commençais alors mes préparatifs. L'officier et le sous-officier m'encadrèrent de tout près tant que durèrent les préparatifs, surveillant tous mes actes, m'accompagnant pas à pas... Une automobile attendait dans la cour de l'évêché. J'y rentrais avec les deux*

24 J. Anneser, ouvr. cit., p. 58 et 71.

25 *Metzer Zeitung*, 16 août 1940.

26 J. Anneser, ouvr. cit., p. 71.

23 *Annuaire des ecclésiastiques du diocèse de Metz 1939-1945*. Robert Rochefort, Robert Schuman, Paris, 1968, p. 94.



[3] Ascomémo (Hagondange), coll. Bourrat.

26 mai 1941, Montauban (Tarn-et-Garonne). Encadrés par des ecclésiastiques, de gauche à droite, en uniforme, le préfet de la Moselle, Charles Bourrat, chargé d'assurer l'administration des Alsaciens-Mosellans de la zone libre, Mgr Heintz, évêque de Metz, Mgr Théas, évêque de Montauban, et l'ancien sous-préfet de Thionville, André Durocher, nommé préfet du Tarn-et-Garonne (également en uniforme).

*Allemands... Vers 10 h, je quittais Metz dans une autre voiture... Direction Nancy, Dijon, Chalon-sur-Saône et la ligne de démarcation. A Lux (Saône-et-Loire), la barrière allemande passée à 19 h, la voiture stoppa à deux mètres de la barrière française. Je descendis de la voiture. Mes deux valises furent déposées sur le chemin. On me remit mon manteau et mon parapluie... Je passais de l'autre côté de la barrière française. Le poste français n'avait pas été averti de mon arrivée... Il fallait me préoccuper de chercher un gîte pour la nuit... »<sup>27</sup>. Si la rumeur publique a voulu voir une relation de cause à effet entre la manifestation de la place Saint-Jacques et l'expulsion de l'évêque, le préfet de Meurthe-et-Moselle, Jean Schmidt, pense que la mesure, si bien préparée, était décidée antérieurement<sup>28</sup>. Effectivement, dans une note du 2 juillet 1940 du ministre des cultes du Reich concernant l'état religieux en Lorraine, il est indiqué que « lorsqu'en 1918, la France occupa la Lorraine, l'évêque allemand Benzler se vit obligé de renoncer à son siège épiscopal... A l'avenir, M<sup>r</sup> Heintz ne pourra pas rester évêque de Metz pour les autorités allemandes. Pour le cas où il ne voudrait pas renoncer volontairement à son évêché, il y aurait à envisager des mesures appropriées pour l'en écarter »<sup>29</sup>. La décision d'expulser l'évêque était donc déjà envisagée. La manifestation du 15 août leur en donne un prétexte fallacieux [3].*

27 Compte-rendu de M<sup>r</sup> Heintz, Lyon, 1940, cité par J. Anneser, ouvr. cit., p. 83-88. Antoine Sutter, *M<sup>r</sup> Joseph Heintz, pèlerin de l'espérance*, Metz, 1987, p. 40.

28 Arch. dép. Meurthe-et-Moselle, WM 389.

29 J. Anneser, ouvr. cit., p. 90.

**M**ais l'évêque n'est pas le seul à être visé par ces nouvelles mesures d'expulsion.

**I**l le 16 août 1940, le ministère de l'Intérieur signale au préfet du Rhône l'arrivée massive d'expulsés : « Je suis informé par le secrétaire général des Réfugiés que les autorités d'occupation viennent de procéder à l'envoi de trains comprenant plusieurs centaines de Français expulsés par le gouvernement allemand. Il s'agit de fonctionnaires, d'industriels, de commerçants, d'ouvriers, d'agriculteurs installés depuis 1918 dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle et considérés comme n'étant pas de souche allemande. » Les expulsions se poursuivent jusqu'au 18 septembre. Les Allemands dénomment cette opération l'*Aktion I*<sup>30</sup>. Trois jours après la fin de cette deuxième vague d'expulsions, le Gauleiter Bürckel fait son entrée triomphale à Metz.

30 Arch. dép. Moselle, 2 W 334, rapport d'agriculture, 31 décembre 1940.

**L**es personnes concernées reçoivent une notification (*Mitteilung*), établie par les services de la police de sûreté et pré-datée d'août 1940, souvent surchargée à la main par « septembre ».

« Le Commandant  
de la police de sûreté  
de Lothringen-Saarpfalz  
Saarbrücken, le août 1940

#### Notification

Nom, prénom, profession .....  
né le ..... à .....  
domicilié à (ville, rue, et numéro) .....  
est informé que lui et son  
épouse .....  
née ..... le ..... à .....  
et ses enfants  
..... né le ..... à .....

(Noms des enfants)  
par mesure de sûreté est transporté de Lorraine en  
France non occupée.

Pour chaque personne est à emporter : de la nourriture pour quelques jours, couverts et tasses, une couverture, un vêtement complet, une somme d'argent d'un montant de 2000 F par adulte et de 1000 F par enfant et les papiers personnels.

Si on le désire, on peut emporter : un nombre de valises correspondantes, un costume usagé, une deuxième paire de chaussures, une deuxième couverture, la montre et les bijoux portés d'ordinaire.

Le paquetage ne doit pas dépasser un poids de 50 kg par adulte et 30 kg par enfant. Avant le départ, les paquets seront déposés ; l'argent allemand ne doit pas être emmené.

Le porteur de ce pli donnera si nécessaire des renseignements complémentaires.

Celui qui n'obéira pas aux instructions données sera arrêté et puni.

SS-Oberführer »

**L**a notification est signée de façon illisible par un *Oberführer SS*. Elle émane donc de la police de sécurité, la *Sicherheitspolizei und Sicherheitsdienst* (SD) dirigée par le *SS Brigadeführer General-Major der Polizei* Anton Dunckern. C'est une police politique. Le Gauleiter Bürckel, bien que déjà nommé à la tête de l'administration de la Moselle, ne veut pas apparaître pour l'initiateur de l'opération. Il précise : « *Je fais faire le travail par la Gestapo. Je ne paraîtrai moi-même officiellement que le 7 septembre, car je n'aimerais pas que le Parti soit mis en rapport avec ces mesures. Je voudrais donc avoir déjà épuré le pays dans ses grandes lignes pour le 7 septembre* »<sup>31</sup> [4].

**L**a section IV D2 de la Gestapo de Metz dirigée par le *SS Hauptsturmführer* Knoblach est chargée des expulsions. Elle est aidée dans sa tâche par les différents services de police en uniforme. Différents rapports du bataillon 122 de Sarrebourg précisent qu'*« un commando SD de 40, puis 100 hommes, venant de Metz, s'est chargé des expulsions les 16, 17 et 18 septembre. Ces effectifs ont été complétés par 20 hommes du bataillon 122 »*. Même chose à Metz du 5 au 7 septembre où 100 hommes du *Polizei-Bataillon 66* prêtent main-forte au SD. Du 16 au 18 septembre, 50 hommes de ces mêmes compagnies opèrent dans le secteur de Thionville<sup>32</sup>.

**I**l existe peu de documents sur cette deuxième vague d'expulsions. Pas de listing de trains. Pas de listes d'expulsés. Seulement des témoignages et quelques états statistiques lapidaires.

**L**'opération est brutale et inattendue. Rien dans la presse. Pas d'affiche, ni de discours annonçant l'opération. Alors, très vite, comme une traînée de poudre, « *une grande partie de la population s'est faite à l'idée qu'ils étaient chassés vers l'intérieur de la France...* ». La *Schutzpolizei* de Metz signale même que « *les femmes alsaciennes-lorraines de souche qui sont mariées à des Français se résolvent à engager une procédure de divorce pour échapper à une expulsion* »<sup>33</sup>. Dans une lettre du 25 août 1940, Georges Baudier, instituteur à Metz, raconte le déroulement de son expulsion : « *Le vendredi 16 août, tous les Français de naissance ont été cueillis, les uns à la maison, les autres au bureau, au*

31 J. Anneser, ouvr. cit., p. 71.

32 Bundesarchiv (Berlin) R 70/36, rapports du *Polizei-Bataillon 66* des 11 et 24 septembre 1940 et du *Polizei-Bataillon 122* des 3 et 24 septembre 1940.

33 Bundesarchiv (Berlin) R 70/36, rapport de la *Schutzpolizei*, Metz, 20 août 1940.

untersteht  
der  
Kommissar

Der Befehlshaber  
der Sicherheitspolizei und  
des SD  
in Lothringen-Saarpfalz

Meß, den Oktober 1940

B. Nr. /40 Ia

## Mitteilung.

Der (Name u. Vorname, Beruf) \_\_\_\_\_  
geboren am \_\_\_\_\_ in \_\_\_\_\_  
wohnhaft in (Ort, Straße u. Hausnummer) \_\_\_\_\_  
wird davon verständigt, daß er mit seiner Ehefrau \_\_\_\_\_, geb.  
\_\_\_\_\_ geb. am \_\_\_\_\_ in \_\_\_\_\_ und seinen Kindern  
\_\_\_\_\_ geb. am \_\_\_\_\_ in \_\_\_\_\_

(Namen der Kinder)

aus Sicherheitsgründen aus Lothringen in das unbesetzte Frankreich befördert wird.

Für jede Person ist mitzunehmen:

Verpflegung für einige Tage, Essbesteck und Trinkgefäß, eine Schlafrdecke, völlige Bekleidung, ein entsprechender Geldbetrag bis zur Höhe von 2000 Frs. für jede erwachsene Person, bis zu 1000 Frs. für jedes Kind, sowie ausreichende Personalpapiere.

Je nach Wunsch können mitgenommen werden:

Eine entsprechende Zahl von Koffern, gebrauchte Kleidung, ein zweites Paar Schuhe, eine zweite Schlafrdecke, Uhren und Schmuck in üblichem Maße.

Das gesamte Gepäck darf für jede erwachsene Person 50 kg, für jedes Kind 30 kg nicht überschreiten. Vor der Abreise wird das Gepäck untergebracht; deutsches Geld darf nicht mitgenommen werden.

Über Zweifelsfragen erteilt der Ueberbringer dieser Mitteilung Auskunft.

Wer den gegebenen Anordnungen widerspricht, wird festgenommen und bestraft.

ff-Oberführer

[4] Ascomémo (Hagondange).

Notification (*Mitteilung*) prédatée de Metz, «octobre 1940», rédigée sur le modèle de celles d'août-septembre, mais qui n'a en réalité jamais servi. Ce document atteste que la troisième vague des expulsions était prévue dès octobre 1940 et qu'elle fut repoussée en novembre.

Alshaber  
Polizei und des SD  
n - Saarpfalz.

I/2 140 Ia



Das gesamte Bevölkerungsüberschreiten. Vor der Abreise wird das Gegenommen werden.

Über Zweifelsfragen erteilt der Ueberbringer dieser Mitteilung Auskunft. Wer den gegebenen Anordnungen zuwiderhandelt, wird festgenommen und

##-Oberführer

# 3

## Metz expulsée

1940-1945

En 1939, Metz est la ville la plus peuplée du département de la Moselle avec ses 83 119 habitants<sup>1</sup>. Elle est le siège des principaux représentants du pouvoir français dans le département, notamment le préfet et le gouverneur militaire à la tête d'une importante garnison, sans compter l'évêque qui lui confère une prééminence morale. Elle abrite également une importante communauté juive et, comme toute ville d'importance, de nombreux étrangers, notamment parmi les commerçants.

←  
[1] Arch. dép. Moselle, 1 Fi 14.  
La place Saint-Jacques fleurie  
aux couleurs tricolores le 15  
août 1940.  
La photographie a été diffusée  
par Henri Chavet et Henri Navel,  
les deux fondateurs du G.E.M.

1 Chiffres du recensement de 1936. Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, Metz a absorbé les communes voisines de Plantières (1906), Devant-les-Ponts (1907) et du Sablon (1910). En revanche, elle ne comprend pas les communes de Borny, Magny et Vallières, peuplées respectivement de 2399, 891 et 1 073 habitants en 1936, qui ne lui sont rattachées qu'en 1961.

Pour mettre en œuvre sa politique de germanisation de la Moselle, il lui importe avant tout de germaniser Metz

**V**ille de tradition francophone redevenue française depuis 1918 seulement, elle fait figure de symbole, avec Strasbourg, du retour de l'Alsace-Lorraine à la France après un demi-siècle d'annexion allemande.

**D**u côté allemand, la nostalgie est restée forte de l'ancien chef-lieu du *Bezirk Lothringen*, que le pouvoir wilhelmien avait cherché à transformer en vitrine de la civilisation germanique à l'ouest de l'Empire. L'expulsion brutale en 1918 de la partie allemande de la population – dont l'évêque, Willibrord Benzler – a laissé un goût amer et une volonté de revanche chez de nombreux Allemands qui, résidant en Lorraine depuis plusieurs générations parfois, sont contraints de se replier outre-Rhin<sup>2</sup>.

**L**a ville est donc un enjeu de pouvoir et de domination particulièrement important pour l'occupant nazi lorsqu'il y fait son entrée le 17 juin 1940. Pour mettre en œuvre sa politique de germanisation de la Moselle, il lui importe avant tout de germaniser Metz en la débarrassant de la partie de sa population jugée « non assimilable » au grand Reich. C'est pourquoi la reconquête allemande se traduit par l'expulsion brutale d'un nombre élevé de Messins. L'épuration touche les élites politiques, administratives et religieuses, mais aussi beaucoup de citoyens ordinaires passés au crible d'une sélection tatillonne et arbitraire. Ce sont la chronologie, les modalités et les conséquences de ces expulsions que l'on entend retracer ici.

## DES PRÉMICES AUX VAGUES

### D'EXPULSION MASSIVES

**P**endant les semaines qui suivent l'entrée des troupes allemandes en ville, dans un climat délétère, les Messins, privés d'informations, suivent les étapes d'une germanisation à marche forcée qui conduira à l'expulsion d'un bon nombre d'entre eux<sup>3</sup>. Le directeur du conservatoire municipal, René Delaunay, tient pendant l'été 1940 un journal personnel particulièrement riche en informations sur l'atmosphère à Metz à la veille des expulsions<sup>4</sup>.

**D**ès le 15 juin, alors que la ville est encore française, Delaunay note ainsi une ruée vers la caisse d'épargne, preuve que les déposants veulent retirer leurs avoirs, peut-être dans la perspective d'un départ précipité. Les premières mesures prises par l'occupant frappent les esprits par leur aspect symbolique : interdiction de parler français, changement des noms de rues, apparition de panneaux d'affichage en allemand, installation de la police allemande, camouflage et bientôt démontage des statues et des symboles de la présence française, parades et concerts de musique militaire dans les rues... Les habitants prennent acte avec froideur de ces manifestations conquérantes. Les Juifs, victimes désignées de la vindicte nazie, ont pour la plupart déjà quitté la ville. La spoliation de leurs biens commence dès le 20 juin : leurs logements sont occupés par des militaires allemands, même si certains de leurs magasins, bientôt placés sous séquestre, continuent de fonctionner. Le 21 juin commencent certaines mesures de rétorsion contre le personnel municipal : l'architecte en chef de la ville est ainsi révoqué par la commission municipale au simple motif qu'il est « français de l'intérieur ». Le 24 juin, « *on dit à l'Hôtel de Ville que tous les fonctionnaires municipaux qui sont français de l'intérieur, venus à Metz depuis l'autre guerre et qui n'ont point d'attache lorraine (une épouse lorraine) [vont] être révoqués* ». Révocation qui paraît effective le lendemain : « *les administrations provisoires de la ville – car on dit ce soir qu'un Bürgermeister officiel et de carrière serait nommé sous peu – ont révoqué*

2 François Roth, *La Lorraine annexée (1870-1918)*, Metz, 2<sup>e</sup> éd., 2007, p. 649-653.

3 Pour plus de détails sur la vie à Metz sous l'occupation allemande, voir Monique Sary, « La vie à Metz sous l'occupation nazie (1940-1944) », dans *Moselle et Mosellans dans la Seconde Guerre mondiale*, Metz, 1983, p. 143-171; Elisabeth Hanriot, « Souvenirs de Metz sous l'annexion hitlérienne », dans *Cahiers Lorrains*, déc. 1985, p. 307-322; Maria Heim, Jeanne Felten, « Sœur Hélène », *ibid.*, p. 299-305; Lucie Poulain, « La Guerre de 1939-1945 à Metz », *ibid.*, p. 345-354; Léon de Rosen, *Une captivité singulière : à Metz, sous l'occupation allemande (1939-1940)*, Paris, 2000, 222 p.

4 Arch. comm. Metz, 8 S 19, transcription dactylographiée annotée par Gabriel Hocquard, maire de Metz.

*de leurs fonctions tous les fonctionnaires français de l'intérieur. Une lettre impérative de trois lignes leur a été adressée leur signifiant l'effet immédiat de la révocation. Je suis du nombre, comme presque tous les professeurs du conservatoire, sauf M. Gräebert, qui est lorrain.*» On espère que ces mesures dues aux autorités municipales provisoires – composées de Messins favorables au nouveau régime – seront rapportées après l'installation officielle du nouveau *Bürgermeister*, Richard Imbt, le 3 juillet. Mais cette attente est vite déçue : la révocation de tous ceux qui ne veulent pas prêter leur concours «en bons Allemands» à la nouvelle municipalité paraît effective le 9 juillet.

**L**e 18 juillet, «on commence à songer à séquestrer les biens des Français non lorrains. Mais ce sont ceux des Juifs qui seront les premiers saisis». Ce même jour, l'écho des expulsions menées dans l'arrondissement de Thionville-Ouest parvient aux oreilles de Delaunay<sup>5</sup> : «Le jour du 14 juillet, il y eut à Clouange et Hayange des manifestations françaises. On dit même qu'un drapeau allemand aurait été ostensiblement déchiré. Conséquence, par mesure de représailles, tous les Français de l'intérieur sauf les fonctionnaires, tous les Juifs, les Africains ou les Asiatiques habitant dans la région de Thionville-Ouest et Hayange, Clouange et environs doivent partir de cette région avant 4 jours, n'ayant le droit de n'emporter que 20 kg de bagages et 400 F en plus. Le garde champêtre des localités dressera l'inventaire de leurs biens mobiliers. Mais les reverront-ils un jour?»

**C**omme pour se convaincre que ces mesures sont limitées et peut-être réversibles, Delaunay croit savoir qu'elles n'ont été approuvées que du bout des lèvres par le *Landrat*, le Dr Rech, remplaçant le préfet Bourrat, et que le subordonné à l'origine de cette initiative a été désavoué par sa hiérarchie. Il ajoute le 19 juillet : «Cette mesure de répression avait causé ici beaucoup d'inquiétude. On craignait en effet qu'elle ne s'étendît à toute la région de Metz. Aussi, on apprit avec soulagement ce matin qu'il n'en était rien et qu'elle ne concernerait que les habitants des communes où il y avait eu des troubles».

**P**ourtant, les bruits d'expulsion se font plus pressants le 9 août : «un autre "on-dit" prétend qu'après l'expulsion de tous les Juifs se fera celle des étrangers et des Français de l'intérieur résidant en Lorraine depuis 1918, puis des Lorrains non adhérent au Parti. Ils seraient remplacés par de purs Allemands pour légitimer l'argument de l'espace vital, et cela permettrait ensuite de prouver que la Lorraine est bien allemande». Cette fois encore, Delaunay note, sans doute pour se rassurer, que «cette mesure ne sera pas facile à réaliser».

**C**'est également le 9 août que débute un recensement général de la population de Metz mis en œuvre par l'occupant. Réalisé sous couvert d'établissement de cartes de ravitaillement, ce recensement a certainement constitué le matériau de base des listes de Messins indésirables à expulser. Delaunay, d'ailleurs, ne s'y trompe pas, qui note dans son journal : «il semble bien que cela est fait pour retrouver et contrôler les attaches familiales lorraines et allemandes et sans doute aussi pour rechercher les ascendances juives qu'il peut y avoir dans les familles converties à un autre culte»<sup>6</sup>. Le 10 août, «à la préfecture, les chefs allemands conseillent, ils n'obligent pas, aux fonctionnaires de l'intérieur de s'en aller au plus tôt, alléguant qu'ils peuvent emporter tout leur mobilier et leurs biens et qu'ils n'auront pas en ce moment les difficultés qu'ils risquent d'avoir plus tard».

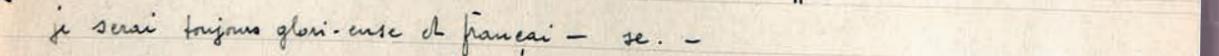
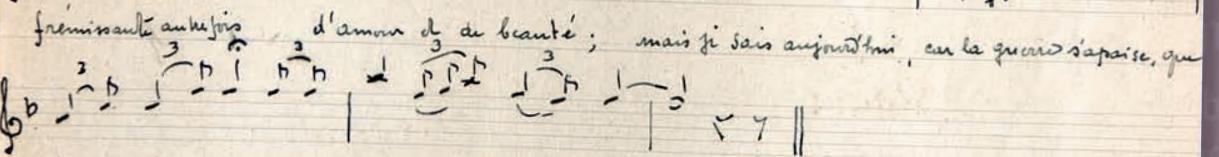
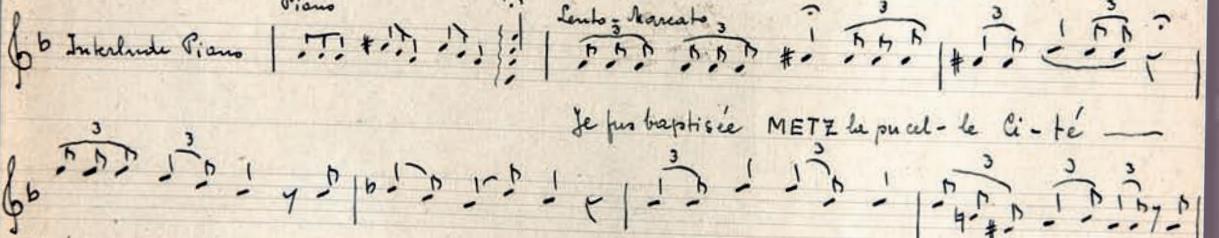
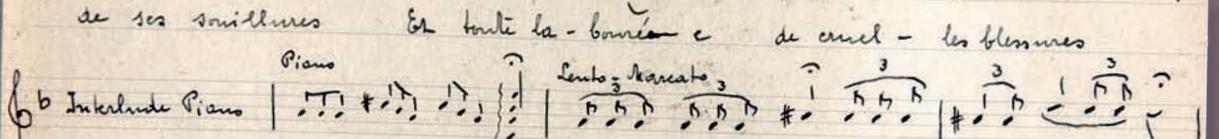
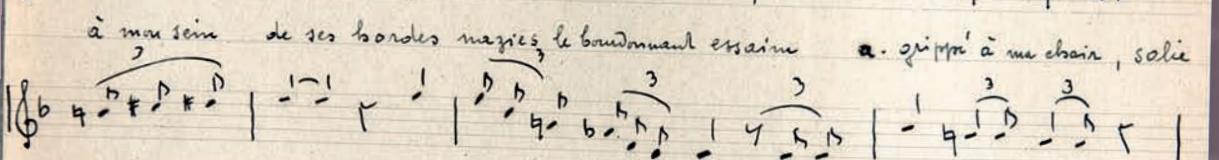
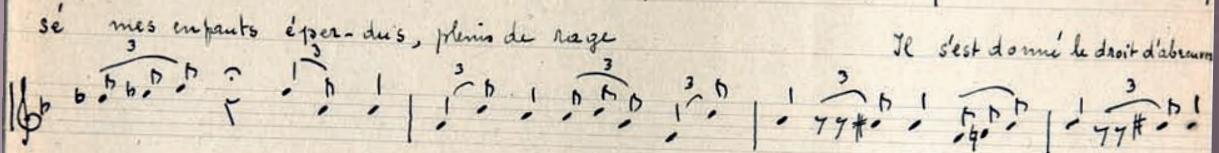
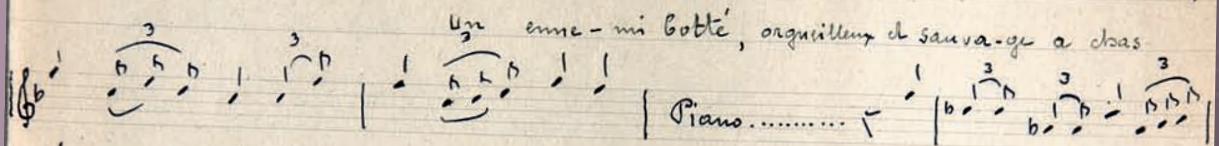
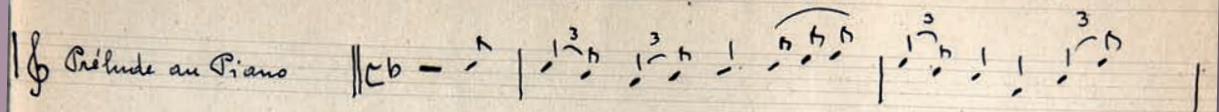
**C**'est dans ce contexte lourd de menaces que se déroule l'épisode bien connu de la manifestation pro-française du 15 août 1940. Depuis le 16 juillet, on remarquait de façon intermittente des bouquets tricolores déposés au pied de la colonne de la Vierge place Saint-Jacques : ce phénomène s'était accentué à l'approche de la fête de l'Assomption. Le 15 août, les Messins viennent comme chaque année fleurir et se recueillir devant la statue de la Vierge [1]. D'après Delaunay, témoin de la scène, «les vases de fleurs, les gerbes, les bouquets ont afflué au pied de la statue de la Vierge place Saint-Jacques. Il y avait aussi beaucoup de cierges et de bougies allumés. Au fût de la colonne, on voyait une grande croix de Lorraine faite avec une bordure de fleurs rouges et sur un fond de fleurs jaunes avec des chardons. Sur un ruban rouge était inscrite la vieille devise lorraine "Qui s'y fropte s'y pique". Mais cela ne plut pas aux autorités occupantes. Ils firent couper le ruban en déclarant qu'ils toléreraient les dépôts de fleurs,

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 82. D'après Philippe Wilmouth, *50 kilos de bagages, 2000 francs, mémorial des expulsés mosellans en 1940-1945*, Hagondange, 2003, p. 18, les premières opérations d'expulsion, touchant essentiellement l'arrondissement de Thionville-Ouest, ont débuté le 17 juillet 1940 et se sont terminées vers le 6 août.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 94. Une variante manuscrite conservée dans le même dossier est encore plus claire : «les ordres d'expulsions contenaient en effet exactement les mêmes renseignements d'état civil que ceux demandés par le questionnaire».

Chant allégorique sur la Ville de Metz.

L'ÉPROUVÉE.



A notre ami, Monsieur Gabriel Hocquard, maire de Metz, en souvenir de son passage à Ussel, en Août 1942 et en témoignage de notre attachement et de nos dévouements.

D. Borsiglet.

Ussel - Août 1942. -

1) Poète : Henry Jolly

2) Chanté par Mercedes Xemay.

3) Musique : J.-B. -

genommen werden.

Über Zweifelsfragen erteilt der Übungsleiter den gegebenen Anordnungen zu-

Poésie H. Joly. Récitatif. *mp*

*L'Exode* I et II Musique D. J. Boisselet.

1 C'est là à la fin du mois de novembre l'hiver commençait à sap - perantir  
2 Un de ces matins et de très bonne heure les agents secrets de quel - que bureau

1 Sur no - tre horra ne, Nous étions heu - reux dans toute la plai - ne et songions surtout  
2 Frappaient à nos portes ; Ils nous enjoi - gnasent sous bonnes escor - tes de prendre un hépin

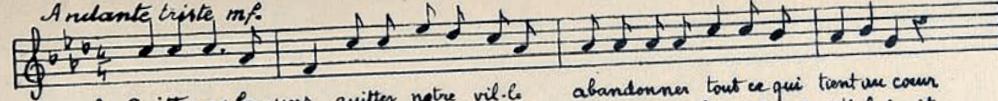
1 à bien nouvē tin C'était à la fin du mois de novembre que du bûlement  
2 aussi qu'un chapeau. Un de ces matins et de très bonne heure Il fallut monter



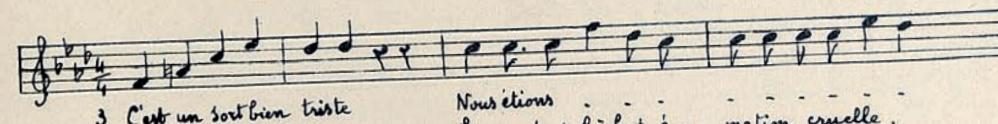
1 nous dormes par tir  
2 dans de grands autos.

III et IV

Andante triste *mp*.



3 Quitter nos fo - yers, quitter notre vil - le abandonner tout ce qui tient au cœur  
4 Ensemble on fuyait, broyés de tristesse tandis qu'au lever du ciel s'éclairait



3 C'est un sort bien triste Nous étions  
4 d'une autre nouvelle Et que tout là bas, é - motion cruelle,



3 - - - - - 4 de sa grosse voix la mélodie sonnait quitter nos fo - yers quitter notre vil - le,  
quitter nos fo - yers quitter notre vil - le,  
Ensemble on fu - yait broyés de tristesse



3 Quel déchirement tout plein de douleur.  
4 Tandis qu'en détrousser la - Mélodie sonnait.

[7a-7b] Arch. comm. Metz, 8 S 15. Poésies d'Henri Joly mises en musique sur l'expulsion de la ville de Metz, 1941-1942.



[8a-8b] Arch. dép. Moselle, 29 J 2079-2080.  
Symboles messins et symboles lorrains s'entrecroisent sur ces invitations à des manifestations religieuses.

**I**n n'est pas jusqu'aux symboles et aux dessins qui ne fassent une place à la vieille cité messine. De nombreux symboles « généralistes » représentant la Lorraine sont utilisés par les expulsés comme autant de marques d'identité : la croix de Lorraine, les alérions des armes lorraines, l'hirondelle du retour des écussons du G.E.M., le chardon et sa devise « Qui s'y frotte s'y pique » ou encore le « C'nam po tojo » des Lorrains de la première annexion. Les supports de ces symboles sont nombreux : cartes postales, illustrations dans des journaux, invitations à des cérémonies ou à des manifestations festives, etc. Mais dans les lieux d'exil où les Messins sont nombreux, on voit aussi fleurir régulièrement des représentations plus typiquement messines que l'on aime mettre en exergue comme un symbole de la Lorraine éternelle [8a-8b]. C'est notamment le cas dans le domaine religieux, où la cathédrale Saint-Etienne et sa tour de la Mutte sont régulièrement convoquées pour symboliser la foi catholique de la province [9], notamment lors des déplacements de M<sup>gr</sup> Heintz, évêque de tous les Lorrains expulsé de son siège de Metz. On aime également à citer la phrase de l'évêque, faisant allusion à son départ forcé : « *La crosse est restée à Metz, mais l'espérance est restée dans mon cœur* ».

D'autres symboles, laïques, sont également utilisés, comme les armoiries municipales. Lorsque les Mosellans d'Ussel – parmi lesquels les

Messins sont nombreux – accueillent le maréchal Pétain lors d'une visite officielle le 7 juillet 1942, c'est une réplique de la porte Serpenoise en carton qu'ils choisissent d'ériger [10]<sup>41</sup>. Il s'agit d'être agréable au chef de l'Etat en lui rappelant que c'est lors de son entrée dans Metz en novembre 1918 qu'il reçut son bâton de maréchal, mais aussi de souder la communauté autour de la représentation de l'un des monuments représentatifs de la ville, voire de la Moselle. Cette manifestation spectaculaire de patriotisme messin (qui n'est pas sans faire grincer quelques dents dans les rangs des légionnaires d'Ussel) est encore accentuée par le défilé sous la porte d'un détachement du 41<sup>e</sup> régiment d'infanterie de Brive figurant la « rentrée » des Français à Metz dans un avenir que l'on espère proche. On peut rappeler, enfin, que c'est suite à un concours de dessin organisé par le *Lorrain* sur le thème du Graouilly, fameux dragon messin bien connu de tous les Mosellans, qu'est publié, le 6 mars 1943 dans les colonnes du journal, un dessin représentant saint Clément traînant au bout d'une chaîne, en fait de monstre, un énorme canon allemand, tandis que les maisons de Metz détruites et la silhouette de la cathédrale intacte se profilent à l'horizon... [11]<sup>42</sup> D'un élément bien connu du folklore messin, on faisait ainsi un symbole propre à défier l'occupant en faisant sourire toute la communauté lorraine en exil.

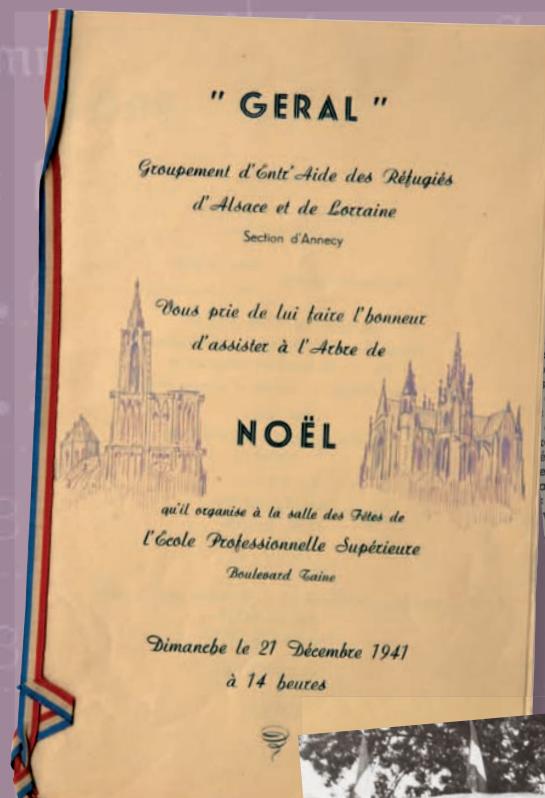
41 Arch. comm. Metz, 8 S 7.

42 Quelques reproductions de dessins produits pour ce concours sont conservées aux Archives municipales de Metz sous la cote 8 S 21.

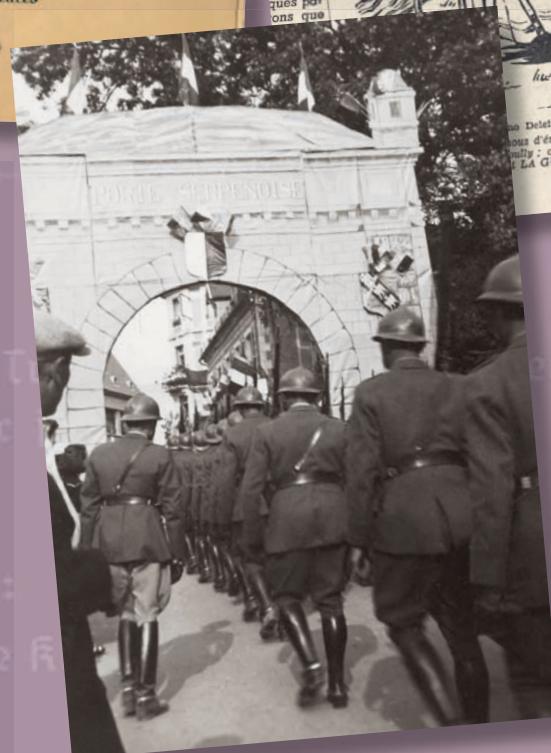
Beruf)

Pigrool, Armand,

in Metz



[9] Arch. comm. Metz, 8 S 15.  
La cathédrale de Metz dresse sa silhouette protectrice, aux côtés de celle de Strasbourg, sur cette invitation à l'arbre de Noël de la section du G.E.R.A.L. d'Annecy en 1941.



[10] Arch. comm. Metz, 8 S 8.  
Défilé sous la porte Serpenoise reconstituée lors de la visite du maréchal Pétain à Ussel, 7 juillet 1942.



[11] Le Trait d'union-Le Lorrain,  
6 mars 1943.  
Un Graouilly d'un nouveau genre...



# 4

---

## Les expulsés mosellans dans les départements d'accueil : Ardèche, Corrèze, Tarn et Haute-Vienne

---

Lorsque les expulsés quittent la Moselle, ils ignorent où ils seront recueillis. Ils ont tout perdu et leur espoir est bien mince que ce ne soit pas « pour toujours », tant la victoire de l'Allemagne semble inévitable, au plus fort de la bataille d'Angleterre et avant l'invasion de l'Union soviétique. Comme les évacués de 1939, ils ne savent rien ou presque rien de cette France du Midi vers laquelle les trains les conduisent. C'est là le point commun entre les évacués de 1939-1940 et les expulsés de 1940-1941.

...



[14] *L'Echo des réfugiés*,  
10 juin 1943.

Reportage illustré sur Puycelci, avec une photo d'archives de 1941 selon toute vraisemblance, car les Wiltzius étaient arrivés depuis longtemps en 1943 et l'opinion du maire sur l'expérience avait changé radicalement.

[15] *Le Trait d'union-*  
*Le Lorrain*, 30 août 1941.

Le trio des grands notables «mosellans», l'évêque, le préfet et l'ancien président du conseil général - aucun d'entre eux n'est né en Lorraine mais Sérot est messin - à Gaillac face à un groupe de fillettes en costume folklorique.

**L**a question du travail des expulsés et donc de leur insertion dans la société qui les accueille est synthétiquement appréhendée par le préfet de l'Ardèche dans son rapport de mars 1941: ceux qui veulent travailler se plaignent de ne pas trouver et les autres s'installent dans la vie médiocre de l'allocataire de l'aide aux réfugiés<sup>57</sup>...

#### LA LORRAINE RÊVÉE DANS LA FRANCE DE VICHY

**L**a sollicitude des notables mosellans n'est jamais prise en défaut. Ces guides des expulsés sont eux-mêmes bannis parmi les premiers, soit qu'ils aient eu l'interdiction de revenir (le maire de Metz Hocquard, ancien combattant infidèle de 1914-1918 pour les Allemands, avait quitté Metz juste avant la prise de la ville en juin 1940), soit qu'on les ait mis dans une voiture avec prière de ne jamais revenir (le préfet et l'évêque), tandis que Robert Sérot, comme parlementaire, se trouvait «à l'intérieur» au moment du désastre et que, contrairement à Schuman, le retour de ce natif de l'intérieur eût été entravé<sup>58</sup>. Pourtant, leur efficacité pour relayer l'indignation de leurs concitoyens est toute relative et limitée finalement à l'obtention d'avantages matériels non négligeables, mais très en deçà de la revendication fondamentale des Alsaciens-Lorrains. Les voyages et tournées (pastorales dans le cas de l'évêque de Metz) [15] ne cessent vraiment que lorsque la situation devient explosive après le débar-

#### Mgr. HEINTZ à Gaillac (Tarn)



quement de Normandie. M<sup>gr</sup> Heintz n'est pas confiné à Lyon et à sa proche banlieue après l'occupation de la zone Sud mais il limite sûrement ses déplacements, qui avaient lieu tous azimuts jusqu'à cette date: en octobre 1943, il est encore à Annonay dans l'Ardèche. L'*«évêque proscrit»*, représentant de «l'Alsace et [de] la Lorraine, ces pays héroïques, ces pays martyrs que tout Français se doit d'admirer et d'aimer» se rend même là où ses diocésains sont très peu nombreux, appliquant en quelque sorte le précepte de l'Evangile à la lettre, à la recherche de la moindre de ses brebis perdues. Comment expliquer autrement qu'il effectua en avril 1942 une tournée pastorale dans le Cantal pour quelques dizaines d'expulsés? Il est vrai que sa disponibilité n'est jamais prise en défaut et qu'il accepte de venir célébrer le mariage d'un couple lorrain à Albi un beau jour de février (dont l'année est inconnue), à la demande de Madame Trinquet, réfugiée ou expulsée de la bonne société, bien logée, alliée ou amie de Robert Sérot et, contrairement à l'écrasante majorité des

57 Arch. dép. Ardèche, 72 W 107.

58 Pour être juste, il faudrait citer les autres parlementaires ou conseillers généraux de premier plan, qui furent expulsés et prirent leur part dans les malheurs de leurs compatriotes expulsés, mais les quatre mousquetaires favoris de la presse de l'exil sont bien Bourrat, Heintz, Sérot et Hocquard, dont les pérégrinations à trois, le plus souvent, Hocquard faisant bande à part du fait de son activité professionnelle d'enseignant replié à Annecy, sont relatées à l'envi.

**Messins et Sarrebourgeois à Romans (Drôme)**

Comme nous avons pu l'annoncer, les expulsés messins et de la région de Sarrebourg ont donné — M. Emile Groff, de Metz, étant le régisseur général — plusieurs soirées récréatives couronnées du succès le plus flatteur en faveur du Secours National et en présence du Préfet de la Drôme. Notre cliché représente l'un des tableaux les plus émouvants de ces magnifiques soirées: «L'Apothéose autour du drapeau national». Nos amis de Romans-sur-Isère, de Bourg de Péage et d'ailleurs, reconnaîtront avec plaisir acteurs et actrices en costumes lorrains et alsaciens.

S.O. 935 18. 3.

[16] *L'Echo des réfugiés*, 23 mars 1941. Témoignage d'acclimatation réussie et de patriotisme exubérant: les spectacles organisés par les expulsés de Romans et Bourg-de-Péage (Drôme) pour occuper les dimanches d'hiver et récolter des fonds pour le Secours national.

expulsés, agacée par des soucis avec sa domestique<sup>59</sup>... Est-ce au cours d'une visite pastorale ou en route vers une autre?

Les expulsés viennent des «provinces recouvrées» en 1918 et la République française a ménagé ces anciens Français en oubliant un peu ses principes centralisateurs et en accordant des institutions particulières à l'ancien «Territoire de Lorraine» de 1918-1919, institutions dont la mixité a été définitivement confirmée après la crise de 1924. Cependant, contrairement aux évacués de 1939-1940, les Lorrains ne sont pas assez nombreux ni assez concentrés sur un territoire d'accueil de faible superficie pour prétendre jouir d'un statut à part dans leur lieu de refuge. Ils créent bien leurs «écoles lorraines» (confessionnelles de préférence) là où c'est possible, tel curé s'en réjouit (à Razès pour ceux de Juville), *L'Echo des réfugiés* et *Le Lorrain* ne manquent pas de le mettre en valeur (Puy-

celci-«Lorraine» eut son école, on l'a vu). Les assurances sociales et la caisse de retraite des mines sont maintenues. Mais ils sont français et le revendent: dès leur arrivée à Romans (Drôme), les habitants de Bisping, Desseling et Languimberg organisent une manifestation patriotique spectaculaire au monument aux morts<sup>60</sup>. Et ils ne cessent pas de brandir les trois couleurs et de célébrer la République [16].

Ils sont aussi solidement encadrés par un clergé dynamique et lucide, qui fait tout ce qu'il peut pour regrouper les paroissiens et dénonce la déchristianisation (cela vaut évidemment pour la Haute-Vienne et ses «paroisses délaissées où personne ne pratique», pas pour l'Ardèche) mais craint la contamination de son petit troupeau, en commençant par le maillon faible, les hommes<sup>61</sup>. Quel bonheur quand l'exemple lorrain est communicatif!

Inévitablement, il y a des failles dans la belle unité nationale de la France de Vichy. Les Mosellans sont des Français du Nord, qui ne connaissent pas ceux du Midi: les poncifs ne sont pas évités lorsque les personnes écrivent librement. Le contrôle postal a sondé

59 La biographie de Joseph Heintz par Antoine Sutter ne fait malheureusement pas le point exact de cette activité fondamentale du prélat (*Mgr Joseph Heintz (1886-1958), centième évêque de Metz, pèlerin de l'espérance*, Metz, 1987, p. 48-50), que la lecture des journaux catholiques pourrait permettre de reconstituer en grande partie, comme Yves Le Moigne l'a suggéré («La presse mosellane de l'exil. 1939-1945», art. cit., lorsqu'il évoque *Le Lien*, lancé par Heintz et le chanoine Hocquard dès novembre 1940, et *Le Trait d'union-Le Lorrain*, catholique aussi mais laïque). De fait, *Le Lorrain* rapporte les voyages du Tarn, de Corrèze et de Haute-Vienne d'avril, mai, juin et septembre 1943. Sur le voyage d'Annonay, voyez la très belle carte de bienvenue *infra* (document n° 20). Les citations sont tirées de la *Croix du Cantal*, 9 mai et 20 juin 1942. Le mariage Trinquet est évoqué dans Ascomémo (Hagondange), 15 EX, lettres du 8 janvier 1942. et d'un dimanche antérieur au 9 février de la même année.

60 *Le Petit Dauphinois*, 21 novembre 1940. Sur Languimberg réfugié à Romans: André Frichelet, *Loin de chez nous*, chez l'auteur (impr. à Lunéville), 2000, 255 p. *L'Echo des réfugiés*, 23 mars (spectacle théâtral patriotique et charitable) et 18 mai 1941 (les légionnaires lorrains autour du drapeau de la commune).

61 Arch. dép. Tarn, 348 W 99, compte rendu de la réunion du comité d'entraide préfectoral, 12 décembre 1940. Arch. dép. Moselle, 29 J 2076 et 2111, *passim*.



[17] Arch. dép. Corrèze, 550 W 114. Une jeune Lorrainne en costume au milieu des Limousines lors de la visite de Pétain en Haute-Vienne (juin 1941), dans *Voyage officiel du Maréchal en Limousin, 19-20 juin 1941*, éd. Le Courier du Centre, [1941], p. 41.

la correspondance à Vals-les-Bains, centre d'accueil de réfugiés en nombre raisonnable certes (87 Lorriens à la fin de 1940 ou au début de 1941, mais ils étaient déjà arrivés lors de l'enquête d'opinion du cabinet noir, les 4 et 9 décembre 1940). Ville d'eaux où les hôtels ont été réquisitionnés, Vals a l'habitude de voir passer des étrangers, mais il ne s'agit plus maintenant de curistes qui font vivre le commerce local. En homme équilibré, le fonctionnaire renvoie dos à dos les expulsés qui accusent les naturels du pays d'égoïsme, alors que leurs compatriotes, lorsqu'ils étaient prisonniers en Lorraine, avaient été traités avec compassion par les Mosellans, et les Ardéchois, qui jugent sévèrement les expulsés uniquement parce que ceux-ci succèdent aux Belges et qu'ils côtoient de nombreux juifs étrangers rendus responsables de la cherté de la vie... Les termes sont extrêmement violents, mais ils sont exceptionnels : « *C'est que les réfugiés nous font la vie chère. (...) Il nous reste (...) des soi-disant Lorriens, mais tous me paraissent terriblement dans la misère comme tenue, ce qui me fait supposer que les Allemands ne nous ont pas rendu le dessus du panier* », répond au non moins terribles mots d'une Lorraine : « *Ils peuvent bien faire un petit effort pour nous. Quand je pense à tout ce que nous avons fait pour leurs prisonniers mourant de faim sur le bord de la route; les enfants se passaient de chocolat pour leur donner, et nous de pain plus d'une fois...* ». La majorité de la population ne tombe pas dans ces excès : la préoccupation principale est celle du ravitaillement pour tous et non de la discrimination entre réfugiés, expulsés ou non, et habitants<sup>62</sup>.

**L**a tendance au repli sur soi, ne serait-ce que mentalement, est un autre danger, mais il est inévitable, puisque le séjour en exil ne peut être que provisoire, voire court, on en est certain. Certains considèrent, du moins parmi ceux qui écrivent, qu'ils vivent un épisode de leur histoire personnelle entre parenthèses, comme s'ils étaient dans leur Lorraine mais sans y être. Et d'énumérer les morts de leur communauté de l'exil à double regret et à double titre : les disparus sont pleurés et on pleure aussi parce qu'ils ne sont pas morts là-bas. « *Que de manquants il y aura dans toutes les localités* » au moment du retour, écrit de Castelnau-de-Montmiral un correspondant de l'abbé Sérot le 1<sup>er</sup> janvier 1944, pour renchérir le 27 mars : « *Voilà vingt décès depuis notre exode, y compris deux décès en Meurthe-et-Moselle* », en parlant de Tincry. C'est à croire qu'on ne mourait pas en Moselle... Et l'une des missions principales de la presse de l'exil est bien de diffuser les notices nécrologiques dans toute la France du refuge, sans hésiter à en rajouter dans la grandiloquence : les Lorriens de Montmiral, précisément, « *ont donné [lors des funérailles de Paul Lebon, bourrelier de Vic] à la population montmirralaise le beau spectacle de nos enterrements recueillis et pieux* »<sup>63</sup>.

**T**Il faudrait étudier le nombre des occurrences du costume régional lorrain et alsacien, féminin le plus souvent, dans les manifestations publiques [17], dans les réunions semi-privées, dans les publications officieuses, notamment dans la presse de l'exil, de 1940 à 1944. Mon hypothèse est qu'il est plus grand que celui des mêmes représentations entre 1871 et 1918, quand on se devait d'y penser toujours sans jamais en parler. Ira-t-on jusqu'à y voir un régionalisme obsessionnel ? L'air du temps soufflait le chaud sur les anciennes provinces et sur les traditions folkloriques et régionalistes et, mieux qu'un drapeau, un bonnet de Lorraine et une coiffe à grand noeud d'Alsacienne, ornés d'une discrète cocarde, font merveille. *Le Lorrain* se veut même perfectionniste au point de proposer un patron de vrai et authentique bonnet féminin lorrain. Le 14 novembre 1942, alors que la fiction du gouvernement d'une zone « libre » vient de disparaître, les judicieux conseils de Mme Muller-Nassoy, auteur de l'article, remplacent en quelque sorte l'article qui ne parut jamais sur cet événement tout de même important qu'est l'occupation de toute la France par les Allemands trois jours plus tôt [18]. La visite de Pétain en Corrèze en juillet 1942 comporte un passage par Ussel, où fut accueillie la deuxième communauté de Lorriens du Bas-Limousin

62 Arch. dép. Ardèche, 72 W 107, synthèse du 13 décembre 1940.

63 Ascomémo (Hagondange), 15 EX. *Le Lorrain*, 24 janvier 1942.



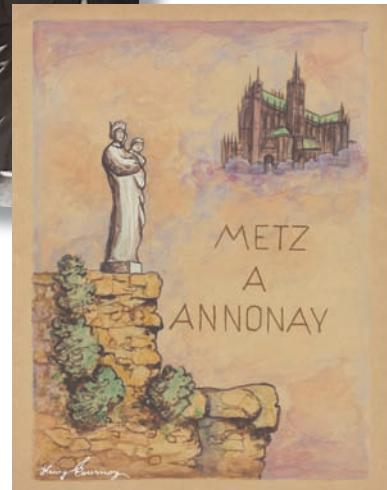
[18] *Le Trait d'union-Le Lorrain*, 14 novembre 1942.

d'après son importance numérique : le maréchal, qui a reçu son bâton à Metz, passe à pied sous une célèbre porte Serpenoise en modèle réduit, devant laquelle les Mosellans se sont fait photographier avec empressement, avant ou après le passage du chef de l'Etat, qui reçoit son bouquet de fleurs d'une petite Alsacienne en costume [19]. De même que ceux qui, dans les départements du Midi, n'avaient jamais vu de croix de Lorraine – qui ne fut finalement pas jugée subversive dans tous les cas par la justice du maréchal<sup>64</sup> – et ceux qui n'avaient pas la moindre idée de l'allure de la cathédrale de Metz, ne pouvaient plus ignorer ce qu'il en était, même à Annonay, où l'on l'associe à la statue de la Vierge des hauteurs de la ville, Notre-Dame de Confiance [20]...

64 *L'Echo des réfugiés*, 1<sup>er</sup> novembre 1941 : c'est une réfugiée lorraine de Perpignan qui avait été mise en cause.



[19] Arch. dép.  
Corrèze, 550 W 114.  
Le maréchal Pétain  
salué par  
une petite  
Alsacienne lors de  
sa visite à Ussel, 7  
juillet 1942.



[20] Arch.  
dép. Moselle,  
29 J 2080.  
Compliment  
manuscrit offert  
à l'évêque de  
Metz lors de ses  
visites à Annonay  
(Ardèche) le 17  
octobre 1943.

### L'HIRONDELLE REVIENT TOUJOURS

**M**ême lorsque l'Allemagne paraissait invincible et triomphait en Europe continentale (été 1940-été 1941), à l'époque donc où les vagues d'expulsions se succédaient, la foi des Lorrains est inébranlable. Si l'on s'en tient à la lecture des témoignages du temps, et la presse de l'exil enfonce le clou... jusqu'à sa quasi-interdiction à l'automne de 1943, leur bannissement n'est que temporaire. Outré du sort qui lui a été fait, l'abbé Nicolas signe ses lettres à l'évêque d'un rageur « curé de Saint-Quirin quand même »<sup>65</sup>. Comme les journaux, les correspondances privées envisagent rituellement, au début de l'année nouvelle, qu'elle se terminera en Lorraine « *La finiront-nous (sic) ici ou en Lorraine ?* »<sup>66</sup>, question encore audacieuse en janvier

65 Arch. dép. Moselle, 29 J 2111, lettre et rapport du 3 janvier 1941. Du Vaucluse, où manifestement il ne se trouvait pas à son aise et où il resta au moins jusqu'en septembre 1941, il partit en Haute-Vienne, puis dans la Creuse (arch. dép. Moselle, 29 J 2077, *Adresses du clergé et des œuvres du diocèse de Metz...*, déjà cit.).

66 Ascomémo (Hagondange), 15 EX, lettre de Perret (?) au curé de Bacourt, Séröt, réfugié à Aixe-sur-Vienne (Haute-Vienne), 1<sup>er</sup> janvier 1943 ; lettre d'un autre correspondant (signature illisible) réfugié à Castelnau-de-Montmiral (Tarn), 1<sup>er</sup> janvier 1944, qui demande une bonne santé « *pour nous revoir dans notre chère Lorraine* ».

PROTECTORAT  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
AU MAROC

SERVICE  
DU TRAVAIL ET DES QUESTIONS SOCIALES

Office marocain de la main-d'œuvre

Tél. 21-52 - RABAT

## CONTRAT DE TRAVAIL

pour travailleur immigrant en zone française du Maroc

Le présent contrat, après avoir été rempli par l'employeur, est déposé au Bureau de Placement (à défaut, aux bureaux de l'autorité municipale ou locale de contrôle) qui le transmet pour visa, au Service du Travail à Rabat. Lorsque le contrat est visé, l'employeur l'adresse à l'ouvrier, employé ou domestique, afin de lui permettre d'obtenir le visa de son passeport pour venir en zone française du Maroc.

Il doit être établi et ne peut être valable que pour l'introduction d'une seule personne, à moins d'une disposition contraire inscrite dans le visa du Service du Travail.

Lorsque le contrat est envoyé par un employeur résidant hors de la zone française du Maroc, il lui sera retourné par l'intermédiaire de la Préfecture du lieu de sa résidence, sauf dans le cas où le montant des frais d'affranchissement sera joint au contrat en mandat-poste ou en coupons-réponses coloniaux, à l'exclusion de timbres-poste.

Il est rappelé que les articles 161 et 162 du Code pénal punissent de 15 jours d'emprisonnement l'établissement et l'usage de faux contrats.

Employeur : Nom, adresse, profession (ou déclinaison, nature et n° d'inscription au registre marocain du commerce de l'entreprise commerciale ou industrielle) et n° de téléphone.  
*Établissements Chaumont et Giroud  
113 Rue Drom. Casablanca.  
Rég. du Commerce N° 4457. Tél. A.05.34*

Lieu d'emploi au Maroc : *Casablanca.*  
Nom de l'employé (en caractères majuscules très invisibles genre caractères d'imprimerie)  
Prénoms : *Leon* Nationalité : *Germain  
Français*  
Date et lieu de naissance : *14 - 8 - 1899 à Metz*  
Adresse au moment de l'établissement du contrat : *6 Rue d'Arras - Casablanca*  
Profession habituelle : *Villeinisateur Chef de fabrication*  
Profession pour laquelle l'immigrant est engagé : *Villeinisateur. Chef de fabrication.*

1<sup>o</sup> L'employeur soussigné s'engage à assurer au travailleur signataire du présent contrat, et à dater du lendemain de son arrivée, un travail non renouvelable (1).  
continu pendant une durée de *Jan* renouvelable au gré des parties, par périodes d'une durée de *Jan.* (1)

2<sup>o</sup> Ce travailleur recevra un salaire de *2000* par *Jan* (1) Mois (1) égal à celui des travailleurs de même catégorie ou nationalité employés ne sera pas (1) logé (1) par l'employeur.  
en zone française du Maroc et il (1) nourri (1) par l'employeur.

Le paiement des salaires sera effectué tous les *1* jours en espèces. Il ne pourra être opéré de retenues sur les salaires que dans les limites admises par les dahiras des 2 août 1914, 4 février 1930, 27 juillet 1932 et 23 avril 1937. Indiquer les causes et le montant des retenues :

3<sup>o</sup> Il aura droit au même régime de travail (durée normale du travail dans les entreprises similaires de la localité ou de la région, jours de repos) que les travailleurs de la zone française du Maroc et recevra conformément au tarif, pour chaque heure supplémentaire pour travail de nuit pour travail des jours fériés

(1) Biffer les indications inutiles.

1943. Les renseignements qui remontent à la préfecture de l'Ardèche au pire moment de la guerre pour les Alliés, donc pour les expulsés, font état de gens dont pas un « *ne perd confiance qu'il réintégrera ses lieux d'origine par la victoire de l'Angleterre* », étant certains « *de leur retour, sinon prochain, du moins certain, dans leurs foyers* ». Leur contact exerce donc « *sur l'entourage local une influence peu favorable à l'égard de ceux qui les ont expulsés* ». Le préfet de l'Ardèche n'écrit pas forcément des mots plaisants pour ceux qui conduisaient la politique à Vichy, mais au moins, il le fait avec une liberté de plume assez peu contrainte... De fait, en zone Sud, les expulsés ne cachent pas leurs sentiments très longtemps à la vue d'un uniforme vert : à Ussel, en décembre 1940, les officiers (allemands) de la commission de contrôle du matériel militaire français font halte dans le groupe scolaire où se trouve la cantine des expulsés mosellans. Ce qui provoque une « *vive réaction traduite par des cris de 'Vive la France', 'A bas l'Allemagne'* », tandis qu'un ancien combattant de 14-18 qui avait servi dans l'armée « *germanique* » apostrophe un officier au sujet de l'attitude peu correcte de gouvernement allemand à l'égard des Lorrains. L'Allemand reste muet<sup>67</sup>.

**L'**espérance du retour, symbolisée de manière presque caricaturale par l'ancre des armes épiscopales de Joseph Heintz, qui est reproduite sur tant de livrets d'accueil de l'évêque en tournée pastorale dans les communautés exilées, a évidemment joué à plein contre l'idée gouvernementale, qui probablement n'aurait pas déplu aux Allemands (mais je n'ai aucune trace de réaction de ceux-ci à cet égard), de transférer des expulsés en Algérie et au Maroc. Il se trouve évidemment des volontaires pour partir et pour réussir là-bas : la famille Germain, qui a dû abandonner son atelier de vulcanisation de la rue Gambetta à Metz, passe ainsi presque quatre ans à Casablanca (octobre 1941-juin 1945) et, ainsi que M. René Germain a bien voulu nous le raconter, papiers familiaux à l'appui, y passe des années plutôt agréables et confortables, le chef de famille ayant trouvé un emploi dans sa spécialité professionnelle, dans l'entreprise Chaumont et Giroud, bientôt filiale de la Manufacture générale de caoutchouc Jacqueau, Berjonneau et Cie [21]. Il valait bien mieux cela plutôt que de végéter dans le paysage certes enchanteur, mais sans perspective professionnelle, de Joyeuse dans l'Ardèche, où la famille a été dirigée après son expulsion en septembre 1940. Après

un an donc, un contrat de travail est établi et la famille passe la mer sur le *Chanzy*. Et au retour, en juin 1945, les formalités sanitaires, juridiques et administratives accomplies, le travail ne manque pas à Metz, car le règne de l'automobile, donc du réparateur de pneu en caoutchouc, ne fait que commencer.

**M**ais à côté des exceptions de ce type, les échos de la colonisation lorraine en Afrique française du Nord ne sont pas bons. L'initiative gouvernementale est pourtant très précoce et la bureaucratie de Vichy très organisée, preuve tacite, une nouvelle fois, de l'abandon de fait des provinces de l'Est au vainqueur. Dès septembre 1940, la Mission d'Alsace-Lorraine en Afrique du Nord (MALAN), organisme officiel qui a son siège à la préfecture d'Alger, diffuse sa propagande par l'intermédiaire du ministère de l'Intérieur et des préfets de la zone Sud. Dans son centre d'accueil de la Pinède, près de Giens (Var), elle attend 250 candidats à l'émigration, jeunes gens « *non rapatriables ou expulsés* » dont le reclassement est assuré après une formation idoine. Et le préfet du Tarn fait suivre les dossiers, même ceux qui arrivent chez lui par erreur, comme celui d'André Mathieu, jeune Messin de 17 ans et demi, qui est probablement un non rapatriable et non un expulsé – mais on ne sait pas tout sur lui, sauf qu'il est habité par un « *ardent désir de garder la nationalité française* » et qu'il ne tient pas à rester à Gourdon (Lot)<sup>68</sup>.

**L'**opération de séduction la plus structurée date de l'extrême fin de 1940 et elle émane du gouvernement général de l'Algérie, appuyé par le comité central des Alsaciens-Lorrains à Casablanca. L'opération est lancée par le ministre de l'Intérieur le 6 janvier 1941 et elle occupe les services préfectoraux et les maires des communes d'accueil pendant un mois, durant lequel ils démarchent leurs expulsés. Et *L'Echo des réfugiés* publie des reportages favorables à la proposition, les 20 et 27 avril et le 18 mai 1941, avec le décalage chronologique coutumier à la presse de l'exil, qui fait œuvre de témoignage pour l'histoire plutôt que d'information en direct. Il s'agit de favoriser la colonisation mais aussi de reclasser les Alsaciens et Lorrains en Algérie, en leur offrant notamment des places dans la fonction publique. Les expulsés ne choisissent pourtant pas massivement « *de se refaire une vie dans l'Empire* », comme les y invite le résident général au Maroc, le

67 Arch. dép. Ardèche, 72 W 107, rapports de mars et d'avril 1941.  
Arch. dép. Corrèze, 550 W 326.

68 Arch. dép. Tarn, 348 W 99, lettre du directeur de la Pinède, le lieutenant Clad, circulaire ministérielle, 27 septembre 1940, circulaire préfectorale aux maires du Tarn, 9 octobre 1940, et dossiers de candidature.

Préfecture de la Haute-Vienne		ÉTAT FRANÇAIS					
Département HAUTE-VIENNE LIMOGES		le 15 JANV 1941 ST-GEORGES-LES-LANDS					
<u>ALSACIENS ET LORRAINS DISERVOUX DE S'INSTALLER EN ALGERIE.</u>							
Catégories Professionnelles	Nombr e d'Alsaciens & Lorrains volontaires						
Nbre Professions	Isolés : Familles	Familles			TOTAL	Observa-	tions
		Chefs de Famille	Autres	Lumbrs :			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	
N E A N P							
Espèrent rentrer victorieux chez eux en 1941.							
REMARQUES : col. (3) = (4) = total col. (1) col. (2) = col. (3) + (4) + (5)							
Si dans une même famille il y a plusieurs membres exerçant des professions différentes, il y a lieu de les noter dans la colonne " observations "							
							



[23] Arch. Germain.

-  
Rencontre du général de Gaulle avec le président de l'association des Alsaciens et Lorrains au Maroc, M. Petitjean, [1943 ou 1944] (cliché Verdy).

gènes. Mais le volontarisme des colons membres ou dirigeants de cette association fondée dès le début du protectorat (1912), donc avant le retour de la Moselle à la France, n'était pas au diapason des aspirations de l'écrasante majorité des Lorrains expulsés des années 40. Pour un nommé Huver, qui a rejoint sa famille à la Porcherie (dont le maire déclare n'avoir aucun expulsé chez lui, ce qui est normal dans l'ancien arrondissement de Saint-Yrieix) après sa libération comme «*Lorain*» (*sic*, mais on ne sait d'où) et qui demande à connaître les conditions du départ parce qu'il n'a aucune ressource en Haute-Vienne, on reçoit aussi à la préfecture les réponses très hautaines de ceux de Saint-Georges-les-Landes, qui «*espèrent rentrer chez eux victorieux en 1941*» [22] et de ceux de Peyrat-le Château, plus现实istes, mais qui refusent tout de même les places réservées dans la police en Algérie, «*parce que tous ont espoir de rentrer chez eux tôt ou tard*», sans parler des réponses «*Néant*» sans commentaire. La liste des candidats au départ fournie par la ville de Limoges, avec ses 312 noms, écraserait les effectifs compilés des autres communes, pour lesquelles j'aboutis à un total de 144 (plus 29 pour le Maroc), Alsaciens et Lorrains confondus, mais les Mosellans étaient, et de loin, les plus nombreux en Haute-Vienne, on l'a vu plus haut. Les volontaires de Limoges ont cependant peut-être une double raison de partir: à l'acceptation de l'aventure outre-mer, faute d'attaché avec la Lorraine (ou l'Alsace), ils ajoutent le bon sens, du moins proposerais-je cette interprétation. En effet les candidats mosellans sont très minoritaires, en regard des natifs de l'intérieur et de l'étranger (Pologne), couples mixtes compris, et des ex-Allemands, sans parler des très nombreux Juifs alsaciens (principalement)<sup>70</sup> [23].

**L**e cas de la Haute-Vienne est le mieux documenté. Lancé par des circulaires aux maires toujours plus claires, cet appel des autorités françaises d'Algérie et du Maroc est suivi comme ailleurs par des recensements détaillés de volontaires, car le but de l'opération est bien de conforter la colonisation, à hauteur de 3 000 immigrants issus de l'expulsion pour la seule Algérie. L'association des Alsaciens et des Lorrains du Maroc s'est mise en rapport avec le bureau officiel de placement du protectorat pour recruter parmi les expulsés « *des personnes très habiles dans leurs métiers et très sérieuses* », dans les branches professionnelles déficitaires, en sorte de renforcer l'encadrement des indi-

<sup>69</sup> Arch. dép. Ardèche, 24 W 72. Arch. dép. Tarn, 348 W 131.

<sup>70</sup> Arch. dép. Haute-Vienne, 187 W 93, circulaires des 10 et 18 janvier et 21 février 1941, réponses communales, janvier-février 1941; 187 W 96, lettre de l'association des Alsaciens et Lorrains du Maroc, 30 décembre 1940.



**L**a MALAN relance les préfets en juillet 1941, mais les départs restent exceptionnels et l'expérience tentée par les Germain elle-même n'aboutit pas à renforcer la colonie française, puisque la famille est rapatriée en 1945<sup>71</sup>. Il faut croire que le moment de la colonisation était passé, car il y avait bien eu une époque où les gens de l'Est partaient outre-Méditerranée.

71 Arch. dép. Corrèze, 550 W 244, circulaire préfectorale, 11 janvier 1941. Arch. dép. Ardèche, 24 W 72 : sur la liste des candidats du 28 janvier, l'origine géographique n'est pas indiquée, j'ignore donc s'ils viennent de Moselle ou d'Alsace, mais sur un effectif aussi mince, la statistique n'aurait pas de sens. Arch. dép. Tarn, 348 W 131 (seule incertitude : s'agit-il de la liste et d'une liste complémentaire ou d'une liste complémentaire sur deux pages?)

#### [24] Archives Reitz.

Les Lorrains et les Alsaciens de Castelsarrasin (Tarn) en fête après la prise de Strasbourg, 3 décembre 1944.

#### ENFIN, LE RETOUR DANS « NOS CHÈRES PROVINCES DE L'EST »

**L**orsque, dans les premiers jours de l'automne de 1944, l'évidence de la victoire et de la libération s'impose à tous, malgré l'acharnée résistance de l'armée allemande jusqu'à la fin de novembre dans le Pays messin et jusqu'à la fin de l'hiver 1944-1945 dans la partie la plus orientale du département, la joie et l'impatience envahissent les cœurs des expulsés, « pèlerins de la paix [qui] ne cachent pas leur joie de voir revenir la Marche de l'Est (sic) à la communauté française »<sup>72</sup>.

**J**oie d'apprendre l'avancée des armées alliées : la très symbolique prise de Metz et de Strasbourg, à la fin de novembre, est célébrée symboliquement avec effusion à Castelsarrasin (Tarn) [24] autant qu'à Privas (Ardèche). Des réjouissances bruyantes et déambulatoires, dans le premier cas, une réunion plus modeste en Ardèche, mais honorée par la présence du préfet Pissière, qui répond à l'invitation de son directeur du service départemental des prisonniers, déportés et réfugiés, le réfugié de l'Est Gabriel Webert, vice-président de l'amicale des expulsés [25].

**L'**administration suit avec attention le rythme des ultimes arrivées de réfugiés et surtout celui des retours, à partir de septembre 1944, moment de libération définitive de la région parisienne et du Nord-Pas-de-Calais, régions pourvoyeuses de nombreux déplacés depuis 1939-1940.

72 Arch. dép. Corrèze, 550 W 74, rapport bimensuel des Renseignements généraux, 28 octobre 1944.

CENTRE DÉPARTEMENTAL  
DES ÉVACUÉS DU BAS-RHIN

NOTE DE SERVICE

5, Rue Mirabeau, 5.

ÉRIGUEUX - Téléphone 540 Le service des Réfugiés de la Préfecture de la Dordogne communique qu'un train d'expulsés Lorrains dont il ne connaît pas l'effectif partira aujourd'hui samedi 16 Novembre 1940 à 18 h 30 de Gannat à destination du département de la Dordogne où il arrivera à Thiviers vers 9 heures du matin à moins qu'il ne prenne du retard en route.-

ce train sera réparti ainsi qu'il suit:

Ligne de Thiviers à Angoulême	50 expulsés à héberger à Thiviers	50 " " Milhac de Nontron
	50 " " Nontron	
	250 " " Javerlhac	
	50 " " St-Martial de Valette (Gare Nontron)	
	---50-	

Total 450 pour l'arrondissement de Nontron.-

Ligne de Périgueux à Agen par le Buisson et Sarlat	120 expulsés à héberger à Carsac	Calvias
	50 " " Carlux	
	30 " " St-Julien de Lampon (Gare Carlux)	
	40 " " Peyrillac	
	10 " " ---	

Ligne de Périgueux à Brive	50 expulsés à héberger à La Bachellerie	Condac (Gare Condac le Lardin)
	50 " " au Lardin	" " "
	30 " " Montignac (Gare Montignac par Condac)	
	50 " " Terrasson	le Lardin
	100 " " ---	

Total 530 pour l'arrondissement de Sarlat.-

Monsieur le Maire de Thiviers et le Docteur DURIEUX désigneront à Thiviers les 450 expulsés à diriger sur l'arrondissement de Nontron comme il est dit ci-dessus, et feront immédiatement détacher du train les wagons occupés par eux afin de libérer le plus rapidement possible le restant du train à diriger sur Périgueux ou Monsieur MERLE le répartira comme il est dit plus haut.-

Toutefois ne pas omettre au préalable de faire trier et charger à Thiviers les bagages des expulsés de l'arrondissement de Nontron, et ne mettre en route sur Périgueux la 2<sup>e</sup> partie du train qu'une fois cette opération terminée.-

Faire charger dans un ou deux fourgons si nécessaire, les dits bagages qui devront suivre les expulsés dirigés sur la ligne d'Angoulême via Nontron. Le train en cette direction ne devra partir de Thiviers qu'une fois cette opération terminée.-

Monsieur MERLE à Périgueux procédera à la même opération pour les bagages des réfugiés dirigés sur les lignes de Brive et d'Agen. Il s'efforcera de les faire placer dans les wagons pour qu'à chaque gare destinatrice ils puissent être descendus et remis à leurs propriétaires. MEILLEURE IMPORTANTE.- Indiquer à la craie blanche sur chaque wagon de voyageur la gare destinatrice et le nombre d'expulsés devant descendre dans chacune de ces gares, pour faciliter la tâche des Chefs de station.-

Périgueux, le 16 Novembre 1940  
Le Colonel REBIERE, Directeur  
du Centre Départemental

# 5

## Une communauté lorraine de l'exil :

les Mosellans de Dordogne (1940-1945)

Les premiers Mosellans qui arrivent en Dordogne en novembre 1940 ne débarquent pas dans une terre vierge de tout réfugié. Depuis plus d'un an, en effet, la Dordogne a déjà reçu un nombre important de personnes que les circonstances de la guerre ont conduites sur son sol. Désignée comme département de correspondance du Bas-Rhin lors de l'évacuation de la zone frontalière le 1<sup>er</sup> septembre 1939, elle a accueilli pendant un an 85 000 des 120 000 habitants de Strasbourg ainsi que 12 000 habitants des arrondissements de Sélestat et Erstein<sup>1</sup>. En août 1940, après les déplacements de population massifs de l'exode, on dénombre un total de 226 000 réfugiés qui élisent provisoirement domicile dans le département, dont la population d'avant-guerre se montait à 386 963 habitants d'après le recensement de 1936<sup>2</sup>.

...

←  
[1] Arch. dép. Dordogne,  
60 W 32. Note de service  
du centre départemental  
des évacués annonçant l'arrivée  
des expulsés mosellans,  
16 novembre 1940.

1 René Meyer, « L'évacuation, une tragédie frontalière », *Saisons d'Alsace*, n°105, automne 1989, p. 71.

2 Bernard Reviriego, *Les Juifs en Dordogne (1939-1944)*, Périgueux, 2003, p. 20.



[4] Arch. dép. Moselle, 107 J 267. L'usine Marbot de Neuvic-sur-l'Isle, propriété du groupe Bata, abrite une communauté d'expulsés de l'usine d'Hellocourt. De gauche à droite et de haut en bas :

- Vue générale de l'usine pendant une inondation.
- Visite d'officials mosellans : Charles Bourrat, préfet de la Moselle, Robert Sérot, président du conseil général, et Jules Wolff, sénateur de Vic-sur-Seille (janvier 1942).
- Allocution de M. Demange, doyen des ouvriers lorrains, lors du banquet en l'honneur des officiels (janvier 1942).

**O**n note de nombreuses implantations de très petits groupes d'expulsés (moins de 10 personnes) réparties sur presque tout le territoire, à l'exception de l'extrême ouest, séparé jusqu'en novembre 1942 par la ligne de démarcation. Ces très petits effectifs correspondent à une installation en milieu rural. Les implantations de groupes plus importants peuvent être liées à la taille des villes (la colonie lorraine de Périgueux compte 369 personnes, dont un certain nombre de personnalités et de fonctionnaires repliés, celle de Nontron 242, mais Bergerac n'en compte que 145 et Sarlat... 26)<sup>12</sup>. Mais l'attractivité économique compte tout autant. A Creyssse, les Lorrains employés à la poudrerie de Bergerac, la commune voisine, sont au nombre de 363, réunis au sein d'un « village lorrain ». La forte densité de Lorrains le long de l'Isle entre Mussidan et Razac-sur-l'Isle n'est peut-être pas sans lien avec le repli de l'usine Bata d'Hellocourt à Neuvic-sur-

l'Isle<sup>13</sup> [4]. A Mussidan, la présence de 269 Lorrains est sans doute en partie liée à la présence de scieries, de fabriques textiles, de plantations de tabac et d'une usine « Bois et fer » où un certain nombre d'entre eux trouve de l'emploi<sup>14</sup>. A Saint-Cyprien, qui héberge 128 Mosellans, la société minière locale embauche « *tout ce qu'elle peut trouver* »<sup>15</sup>. Une telle répartition cartographique ne doit pas faire oublier, cependant, que les quelque 7 000 Mosellans présents sur le sol péri-gourdin ne représentent suivant les périodes que 16 à 20% du total des réfugiés. On aurait donc tort de les imaginer seuls au milieu de la population autochtone : il paraît plus évident qu'ils ont cohabité avec d'autres catégories de réfugiés originaires d'Alsace ou de la zone occupée.

13 Arch. dép. Moselle, 107 J 315-318 : papiers de l'usine Léopold Marbot et Cie de Neuvic-sur-l'Isle. Fondée en 1906, cette usine avait été acquise en 1939 par le groupe Bata.

14 Josette Grandidier-Léonard, *La Lorraine déchirée (1939-1945)* : Vigy-Mussidan, Thionville, 1997, p. 28-30.

15 Arch. dép. Dordogne, 60 W 32, lettre du contrôleur cantonal des réfugiés de Saint-Cyprien au sous-préfet de Sarlat, 15 décembre 1940.

12 Parmi les hommes politiques mosellans, on note la présence du sénateur Jules Wolff, élu de Vic-sur-Seille, et de l'ancien député Charles François.

Le manque d'hygiène y est dénoncé par le maire qui s'efforce d'améliorer la situation en décidant les responsables de la poudrerie à y construire des logements individuels

#### ACCUEIL, LOGEMENT ET RAVITAILLEMENT

Certains réfugiés semblent avoir transité dans des structures temporaires d'hébergement collectif avant d'être dispersés dans les communes d'accueil. Une fois arrivés sur place, ils passent encore souvent plusieurs jours dans des locaux collectifs en attendant qu'on puisse leur allouer des logements. A Saint-Astier, les 96 Mosellans débarqués le 20 novembre dorment pendant huit jours sur des matelas à l'école et dans la salle de la justice de paix avant d'être relogés des locaux privés<sup>16</sup>. Ceux qui transitent par Périgueux passent souvent la nuit en gare, dans leur wagon, après s'être restaurés en ville grâce à des bons de repas. Ils sont acheminés jusqu'à leur destination par le premier train du lendemain. Les maires et les services administratifs chargés de l'accueil bénéficient déjà de l'expérience acquise depuis un an grâce à l'hébergement d'évacués du Bas-Rhin. Il s'en faut de beaucoup, pourtant, que la situation faite aux réfugiés dans les communes soit satisfaisante. Les expulsés se voient allouer des locaux inoccupés, avec l'accord du propriétaire ou éventuellement par réquisition [5]. Plus rarement, ils obtiennent des places chez l'habitant par billet de logement. Les réfugiés reçoivent une indemnité de 3 F par jour et par personne censée couvrir leurs frais de logement, de chauffage et d'éclairage<sup>17</sup>. Les locaux offerts sont souvent vétustes, quand il ne s'agit pas des logements provisoires bâtis pour les évacués alsaciens. A Creysse, le « village lorrain » peuplé d'employés de la poudrerie de Bergerac est ainsi constitué de baraquements construits par l'entreprise, où les familles mosellanes s'entassent dans la promiscuité en compagnie de réfugiés de toutes origines [6]. Le manque d'hygiène y est dénoncé par le maire qui s'efforce

d'améliorer la situation en décidant les responsables de la poudrerie à y construire des logements individuels<sup>18</sup>. A Cazoulès, le 6 décembre 1940, les expulsés dorment encore sur la paille. Au Coux-et-Bigarroque, le 13 décembre, ils se plaignent du manque de moyens de chauffage. Le 30 juillet 1941, les Lorrains de Torcheville repliés à Carsac manquent encore de l'ameublement nécessaire. Heureusement, il reste des stocks disponibles après le départ des évacués à l'automne 1940 et le Secours national se charge de distribuer châlits, matelas, édredons, tables, chaises et cuisinières. L'installation du courant électrique est une autre difficulté pour les maires : les compagnies d'électricité sont réticentes à effectuer les travaux de raccordement au réseau des logements des réfugiés<sup>19</sup>.

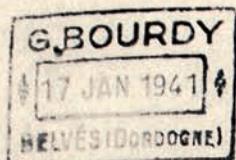
<sup>16</sup> *Ibid.*, 3 X 31, rapport du commissaire spécial au préfet, 16 décembre 1940.

<sup>17</sup> *Ibid.*, 59 W 276, lettre du maire de Varaignes au sous-préfet de Nontron, [janvier 1941].

<sup>18</sup> *Ibid.*, 3 X 31, plainte du maire de Creysse au secrétaire général de la préfecture, 1<sup>er</sup> janvier 1941.

<sup>19</sup> *Ibid.*, 60 W 32 : c'est le cas à Belvès où la compagnie « Fusion des Gaz », qui fournit l'électricité du canton, refuse toute dérogation aux clauses des contrats d'abonnement et met de la mauvaise volonté à effectuer les branchements nécessaires (lettre du contrôleur cantonal des réfugiés au préfet, 17 janvier 1941).

BELVÈS le 17 JANVIER 1941.



A Monsieur Le Sous-Préfet  
de Sarlat,



Monsieur Le Sous-Préfet,

En réponse à votre lettre circulaire du 9 Janvier j'ai l'honneur de vous faire connaître que :

a). Logement des réfugiés par réquisition ou des immeubles inoccupés

Seulement à Belvès à l'arrivée des Lorrains TROIS maisons d'habitation ont été réquisitionnées : les propriétaires étant en zone occupée.

Ces trois habitations ne sont pas munies d'éclairage électrique, mais un devis a déjà été établi à la demande du Comité d'accueil et on pense faire effectuer cette installation sous peu dans les conditions prévues par les instructions Préfectorales.

Compagnies d'électricité. Seule la C° "FUSION des GAZ" éclaire le canton de Belvès, à notre connaissance elle ne consent aucune dérogation aux clauses des contrats d'abonnement. Beaucoup d'immeubles occupés par les réfugiés devraient être éclairés si la dite Société faisait les branchements nécessaires, à Carves par exemple cette question est en suspend depuis bientôt six mois !!!!

La Compagnie prétend toujours qu'elle manque de matériel pour faire les branchements indispensables, ne pourrait-on pas le cas échéant leur faire délivrer le matériel nécessaire, il en faudrait si peu, qu'il me semble que cela devrait être fait sans retard.

b). Logement en billets de logement chez l'habitant.

Aucun réfugié, dans le canton n'est logé de cette manière.

Les municipalités connaissent tous les logements susceptibles de recevoir des réfugiés, mais la plupart de ces logements sont en très mauvais état.

A Belvès, le contingent actuel est suffisant, bien logé; un supplément peu important risquerait de faire engager des dépenses importantes pour réparer les immeubles devant les recevoir.

c). Réfugiés logeant à leurs frais.

A partir du 1er Janvier 41, tous les réfugiés se logent à leur frais en vertu des instructions récentes.

A notre connaissance les loyers sont les mêmes qu'en septembre 1939.

En principe les Comités d'accueil ont constitué des commissions chargées de fixer les prix des loyers des réfugiés en accord avec l'arrêté Préfectoral.

Le Contrôleur Cantonal des Réfugiés

J. BOURDY

[5] Arch. dép. Dordogne, 60 W 32. Enquête sur le logement des réfugiés mosellans: réponse du contrôleur du canton de Belvès au sous-préfet de Sarlat, 17 janvier 1941.



**P**armi les expulsés, ceux qui le peuvent cherchent à se loger à leurs frais pour échapper à l'inconfort des logements proposés. Il arrive également que les réfugiés refusent des propositions de logements mieux agencés mais isolés, au grand dam des contrôleurs cantonaux chargés de leur installation. Le contrôleur Péniquaud, chargé du canton de Saint-Cyprien, indique ainsi au sous-préfet de Sarlat qu'« aucun des réfugiés d'Hayange n'a voulu aller habiter les nombreux villages épars de la commune du Coux où il existe cependant des maisons vides, bien plus confortables que dans le bourg, et qui pourraient loger encore beaucoup plus de monde ». Dans un autre rapport, ce même contrôleur fournit une explication : « quand on peut, il faudrait mettre les réfugiés venant d'une ville ou d'un chef-lieu de canton dans une autre ville et des communes rurales dans d'autres communes rurales, la transition serait moins pénible »<sup>20</sup>. La crainte de l'isolement et le désir de rester groupés entre personnes de même origine expliquent pour l'essentiel ces réactions qui déconcertent les dévoués administrateurs périgourdins, même si de pareilles manifestations de réticence s'étaient déjà produites chez les évacués de 1939.

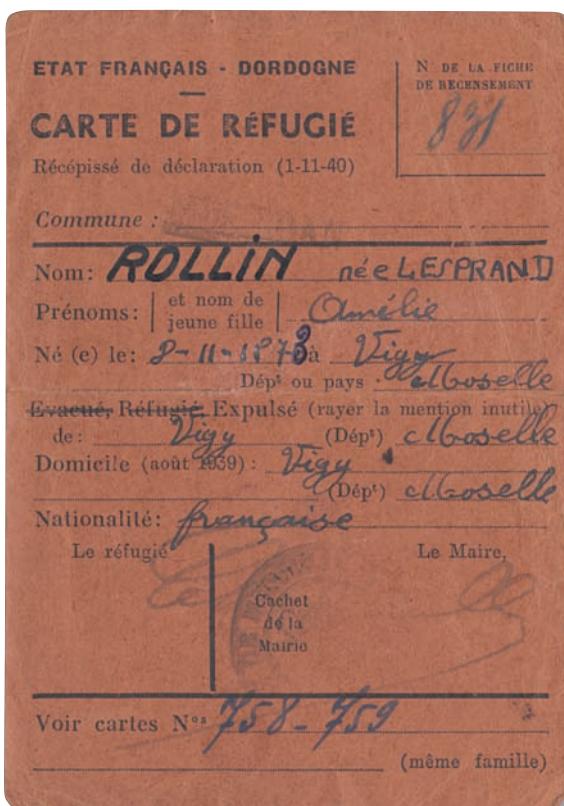
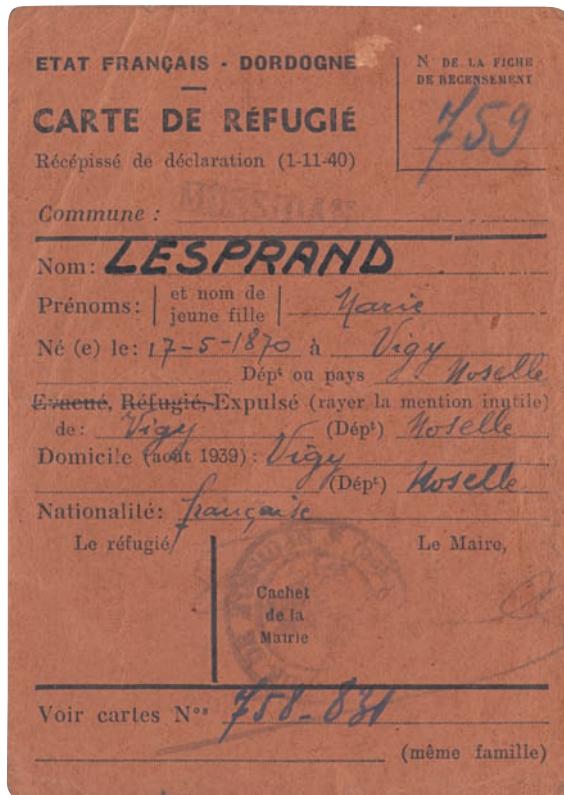
#### [6] Ascomémo (Hagondange), photos Hacquard.

Scènes de la vie quotidienne d'expulsés de Fameck dans le « village lorrain » de Creyssse.

**L**es difficultés de ravitaillement qui touchent tous les Français sont particulièrement ressenties par les expulsés, déracinés dans un pays où ils ne possèdent pas d'attachments. Certains choisissent d'unir leurs forces pour lutter contre la vie chère. Ainsi, à Beaussac, « pour permettre le ravitaillement, une voiture mise à la disposition du groupe de réfugiés par un réfugié lui-même se rendait à Périgueux deux fois par mois avec l'épicier de la commune. Quant à la viande, les réfugiés s'étaient groupés, acheté (sic), faisaient tuer leurs animaux et un des leurs qu'ils avaient pris pour comptable et gérant distribuait cette viande, tout était sous le contrôle du maire et toutes les fonctions étaient gratuites. Cette méthode leur réussit très bien, les prix étaient basés de 4 F au kg, moins que le tarif de la préfecture. Ils réalisèrent cependant un petit bénéfice qu'en reconnaissance du bon accueil qu'ils avaient reçu dans la commune, ils furent unanimes à le verser (sic) au bureau de bienfaisance »<sup>21</sup>.

20 Ibid., lettres du contrôleur cantonal des réfugiés de Saint-Cyprien au sous-préfet de Sarlat, 22 et 28 novembre 1940.

21 Ibid., 59 W 276, lettre du maire de Beaussac au sous-préfet de Nontron, [janvier 1941].



L e statut des réfugiés leur donne droit au versement d'allocations [7]. En décembre 1940, celles-ci se montent à 10 F par adulte et 6 F par enfant de moins de 13 ans dans les communes de moins de 2 000 habitants ; pour tenir compte de la cherté de la vie dans les villes, où le ravitaillement est plus délicat, elles atteignent 13 F par adulte dans les communes jusqu'à 8 000 habitants, et 14 F au-delà. D'autres mesures sociales leur sont ouvertes : accès à l'assistance médicale gratuite pour les soins hospitaliers (notamment à l'hôpital de Clairvivre, où sont repliés les hospices civils de Strasbourg), octroi de bons de chaussures ou d'habillement, aides à la création de jardins potagers... Ceux qui ont réussi à emporter des Reichsmarks en trompant la vigilance de la douane allemande peuvent les changer jusqu'au 31 décembre 1940, dans une limite de 125 marks par personne, ce qui leur assure un petit pécule supplémentaire<sup>22</sup>. Le montant des allocations est plusieurs fois revu, mais s'avère insuffisant pour faire face aux difficultés du quotidien en période de rationnement. C'est cette pénible situation que souligne un inspecteur des renseignements généraux auteur d'un rapport sur les réfugiés alsaciens-lorrains le 23 décembre 1943 : « *La situation matérielle d'une grande partie des réfugiés est des plus précaire, tant à la ville qu'à la campagne. La saison d'hiver est arrivée, les premiers froids ont commencé et l'on manque généralement de ravitaillement, d'habillement, de chaussures et de chauffage. Il faut, en effet, considérer qu'à leur départ ils n'ont pu emporter qu'une maigre garde-robe, qu'étant étrangers au pays, ils n'ont que peu de possibilité de se ravitailler à la campagne et que par ailleurs leur moyens ne leur permettent pas de payer les prix du marché noir. Leurs ressources s'amenuisent, leurs économies fondent, les salaires payés par les paysans sont dérisoires (10 à 15 F par jour, nourriture en sus) et les allocations, insuffisantes. Des suppressions des allocations ou des irrégularités dans leur paiement font l'objet de commentaires amers. A la campagne, ils sont généralement exclus des allocations familiales parce que, travaillant comme journaliers, ils n'ont pas d'emploi fixe. Il y a aussi des pauvres honteux, surtout dans les bons milieux* »<sup>23</sup>.

[7] Arch. dép. Moselle, J 6317.

L'octroi d'une carte de réfugié par la préfecture donne droit à certaines aides sous condition de ressources.

.....

22 Ibid., 3 W 27, avis aux réfugiés, 19 décembre 1940.

23 Ibid., 1 W 1852, rapport sur la situation des réfugiés alsaciens-lorrains en Dordogne, 23 décembre 1943.

**L**a pénurie et le « système D » touchent donc tout particulièrement les réfugiés, même si ceux qui résident dans les zones rurales sont mieux lotis que les urbains.

**La pénurie et le "système D" touchent donc tout particulièrement les réfugiés, même si ceux qui résident dans les zones rurales sont mieux lotis que les urbains**

#### LES RÉFUGIÉS AU TRAVAIL

**L**es autorités incitent fortement les réfugiés à se mettre au travail. Le cas des fonctionnaires est le plus facilement réglé : ils sont intégrés dans l'administration périgourdine. On en compte ainsi cinquante environ dans les différents services publics<sup>24</sup>. Pour les autres, le refus répété d'accepter un travail peut entraîner la suppression des allocations, comme cela avait été le cas pour les évacués. Cependant, les salaires payés par les employeurs locaux sont parfois très bas. Un rapport de novembre 1942 signale que beaucoup de réfugiés « *travaillent dans l'agriculture. Cependant, il y a lieu de noter les salaires très bas (10 F par jour et la nourriture dans la région de Ribérac) que leur octroient certains paysans qui exploitent leur situation. [...] Les cultivateurs trouvent là une source de revenus dont ils ne se cachent pas et qu'ils ne souhaitent pas, dans le fond, voir disparaître* »<sup>25</sup>. Quand le montant des salaires est inférieur à celui des allocations, l'administration admet le cumul de ces deux formes de rémunération.

**E**n janvier 1941, un bureau de placement pour évacués et refoulés de tous les départements est ouvert à Périgueux sous les auspices de la mairie de Strasbourg. « *Ce bureau a enregistré beaucoup de demandes, mais peu d'offres. Une publicité faite par la presse essaie d'équilibrer les offres et les demandes* »<sup>26</sup>. C'est que le savoir-faire des réfugiés issus d'une région industrielle ne trouve pas toujours à se placer au mieux dans une région rurale où les offres d'emploi émanent surtout du secteur agricole. Le contrôleur des réfugiés de Saint-Cyprien note ainsi au sujet des expulsés d'Hayange : « *il me paraît impossible de trouver du travail dans notre région à des ouvriers métallurgiques (sic). Saint Cyprien, qui est le centre le plus industriel de la région, n'a que des usines à ciments, chaux et maintenant une exploitation de charbons qui embauche des ouvriers sans spécialités, du moins pour le moment, où on commence juste les travaux* »<sup>27</sup>. Cette situation incite bien des personnes qualifiées à accepter des emplois de manœuvres ou d'ouvriers pour subvenir à leurs besoins. La préfecture, pour sa part, se borne à inciter les réfugiés à participer à la récolte des châtaignes, abondantes à l'automne 1940, contre une vague promesse de conserver tout ou partie du produit de la récolte... Elle relaie également les appels à l'émigration lancés par le gouverneur général d'Algérie, toujours en quête de cadres administratifs et de colons agricoles.

**L**es plus jeunes sont scolarisés avec leurs camarades périgourdiens à l'école communale ou, quand elle existe, à l'école privée qui a en général la faveur de parents mosellans. Toutefois, ils peuvent bénéficier de l'ouverture de classes mosellanes quand ils sont en nombre suffisant [8]. C'est le cas dans l'arrondissement de Sarlat, dont les communes de Belvès et du Bugue hébergent respectivement 56 et 23 petits réfugiés. On envisage également d'en ouvrir une pour les 35 élèves de Carsac-Aillac<sup>28</sup>. A Creysse, ce sont les sœurs alsaciennes qui pourvoient à l'instruction des 80 enfants de réfugiés que compte la commune<sup>29</sup>. L'encadrement scolaire est assuré par les enseignants mosellans expulsés qui ont généralement suivi leurs

26 *Ibid.*, 1W 1852, rapport du commissariat spécial de Périgueux au préfet, 28 janvier 1941.

27 *Ibid.*, 60 W 32, lettre du contrôleur cantonal des réfugiés de Saint-Cyprien au sous-préfet de Sarlat, 28 novembre 1940.

28 *Ibid.*, 60 W 32, correspondance entre l'inspecteur primaire d'Alsace-Lorraine et le sous-préfet de Sarlat, 7-8 décembre 1940.

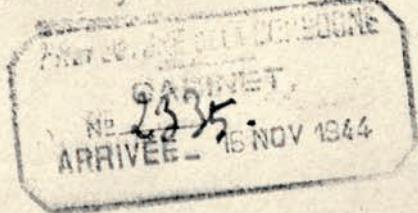
29 *Le Trait d'union des réfugiés de l'Est-Le Lorrain*, 8 mars 1941. Journal catholique, le *Lorrain* se fait un devoir de mentionner au fil de ses chroniques l'ouverture de classes « lorraines » tenues par des religieuses dans les communes de la zone libre.

24 *Ibid.*, 1W 1852, « liste des agents ou fonctionnaires susceptibles d'être rapatriés dans l'Est », 31 janvier 1945 (sans compter les instituteurs beaucoup plus nombreux).

25 *Ibid.*, 1W 1813/1, rapport de la gendarmerie au préfet, 9 novembre 1942.

Mademoiselle Jeanne le Goëc Professeur adjoint à  
lycée de Jeunes Filles de Périgueux

à Monsieur le Préfet de la Dordogne



~~Cabinet~~

Monsieur le Préfet,

Conformément aux instructions parvenues la presse, j'ai l'honneur de vous faire connaître ma situation d'expulsé de Metz.

- née le 3 août 1898 à Brest Finistère.
- Professeur adjoint au lycée de Jeunes Filles de Metz du 1<sup>er</sup> octobre 1926 au 16 août 1940, jour de mon expulsion ; je disais rejoindre mon poste aussitôt que le permettraient les circonstances.
- Je n'ai naturellement pas d'autre bagage à pouvoir qu'une petite malle ; à la rigueur un bagage à main suffirait.

J'vous prie, Monsieur le Préfet,  
de vouloir bien agréer l'expression de mon respectueux salut.

J. le Goëc

[11] Arch. dép. Dordogne, 1 W 1852. Demande de rapatriement à Metz d'un professeur du lycée de jeunes filles, 15 novembre 1944.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet  
mes sincères anticipées, l'assurance de notre  
consideration.

Ces réfugiés qui pendant 5 ans ont vécu en votre compagnie permanente vont rentrer dans des foyers souvent vides ou endommagés et vont partir repeupler une région de France qui a particulièrement souffert. Au moment où ils vous quitteront massivement pour rentrer chez eux, je vous demande, pour souligner encore davantage les liens qui ont pu se nouer entre deux provinces de France aussi dissemblables que l'Alsace-Lorraine et le Périgord, d'envisager la possibilité de donner à ces départs une certaine solennité afin d'apporter la preuve que sous la différence des provinces, la France reste une et indivisible.

L'année 40, terrible pour la France, fut dramatique pour la Moselle, abandonnée au vainqueur avec les départements alsaciens, au mépris de la convention d'armistice acceptée par le gouvernement du maréchal Pétain.

Dès les premières semaines de l'été, l'occupant met en œuvre un programme méthodique d'annexion pure et simple de trois départements français. Les théories du régime totalitaire nazi sont connues – suprématie d'une race, domination d'une nation, élimination des opposants et résistants de toutes sortes – et leur application pratique est rendue possible par la victoire éclair de la Wehrmacht.

Les gêneurs doivent partir au motif qu'ils sont inassimilables, irrécupérables ou simplement inutiles. La police et l'administration allemandes organisent donc le départ de 80 000 à 100 000 personnes. Ce n'était pas pour toujours, mais ce fut long tout de même, jusqu'à la victoire de 1945.

Comment part-on de sa maison et comment abandonne-t-on son bien et son cadre de vie ?

Comment s'installe-t-on pour vivre et travailler dans les départements méridionaux de la France de Vichy, si différents et si lointains ?

Comment ces communautés bannies s'organisent-elles spécifiquement dans la France des réfugiés, ceux des évacuations, ceux de l'exode, ceux de l'intérieur, ceux de l'extérieur, ceux de 1940 et ceux de 1944 ?

Les articles réunis dans ce livre accompagnent une exposition présentée durant l'hiver 2010 et le printemps 2011. Ils présentent les documents du temps, documents de la Moselle errante et documents des départements de refuge. Ils complètent et éclairent les témoignages recueillis auprès des expulsés dont certains ont été gravés sur un disque inséré dans le présent livre.

[www.editions-libel.fr](http://www.editions-libel.fr)

16 € TTC

ISBN 978-2-917659-12-0

Dépot légal : novembre 2010



LIBEL